

Le QUARTIER LATIN

F.N.E.U.C. demanderait l'aide provinciale

\$4,026.50 aux étudiants — Sportifs bloqués par la neige — FNEUC — Une troisième vice-présidence
Cinéma vs hockey — Psychologie de la présidence à plein temps

Grâce à la collaboration de tous, la réunion débute vingt-cinq minutes en retard. Un nouveau délégué élu: Gilles Paquette de Techno-médicale.

Radio-Quartier distribue
\$4,026.50 en salaires

Présenté par Yvon Côté, Bernard Benoist expose les réalisations de Radio-Quartier Latin: 22 émissions régulières des "Horizons universitaires", 5 émissions occasionnelles à Radio-Canada, "Autour du Micro", et diverses autres. À date 5 étudiants sont placés en radio. Le bilan de l'année montre que grâce à Radio Quartier-Latin 66 étudiants ont reçu \$4,026.50 sans qu'il nous en coûte un sou.

Bernard précise qu'il pourrait obtenir une vingtaine de positions d'été, commandant des salaires de \$50 et plus

s'il disposait seulement d'une enregistreuse. L'exécutif du Quartier Latin se fait l'interprète de l'AGEUM en offrant ses félicitations à Bernard.

Les commissaires Marchand gelés

L'absence ce soir du rapport de la commission Marchand est due à la tempête de la semaine dernière qui a empêché les commissaires de se réunir. Pour des experts du cross-country...

Le mémoire de FNEUC

Rosaire Beaulé donne ensuite lecture du mémoire de FNEUC au gouvernement de la Province. Il expose à partir de statistiques tirées du Quartier Latin et du Financial Post la situation financière de l'étudiant et conclut par ses recommandations à ce sujet. Après une interruption causée à 8h.22

par l'arrivée du vice-président, Jacques Gaboury, (premier ex-vice-prés. de FNEUC) le mémoire est adopté.

François Aquin expose ensuite le résultat de ses démarches auprès du gouvernement de la Province et des autres universités. Celles-ci apportent un appui purement théorique à ce mémoire. Aquin explique que les circonstances ayant changé il trouve le mémoire inopportun. C'est négliger le programme de FNEUC: incorporation syndicale et étude des autres unions étudiantes, pour de l'accessoire. Quoi qu'il en soit, ne voulant pas faire opposition à la présentation de ce mémoire il a offert sa démission comme vice-président de FNEUC. Nous en sommes donc à la troisième vice-présidence pour cette année. Omer et Rosaire se chargeront de piloter le mémoire.

Quelques coupures

L'exécutif propose ensuite de cesser pour cette année la publication de la revue "Projections". La proposition suivante soulève l'opposition d'Aquin: il s'agit en effet de couper le budget des Actualités filmées alors que l'on n'a consulté ni Ostiguy ni le Quartier Latin. Le budget ne sera que suspendu. Mais cela met le cinéma en question: pourquoi les déficits? Choix des films, des dates... Cette semaine par exemple il y aura ici, "barn dance" mardi, concert JMC jeudi, cinéma vendredi et hockey samedi. On décide donc de reporter le cinéma au 13 mars. Il semble qu'il manque de coordination entre les activités universitaires: rien pendant un mois puis tout ensemble. Ne pourrait-on pas prévoir une cédule plus rationnelle?

Président à plein temps?

André Guérin met sur la table une motion demandant aux délégués si l'on devra étudier dès cette année la question de la présidence à plein temps. La question provoque de brillantes sorties... en dehors de la question! Le reporter du Quartier Latin se déclare incapable de couvrir plus de quatre réunions à la fois, dans le corridor, autour de la table, dans la salle, etc... de sorte qu'il passe sous silence ce charabia de suggestions, de confessions, de vérités et de caucuses. La conclusion est que rien ne sera changé d'ici le 1er mars mais que la nouvelle constitution sera à l'étude.

L'année est donc virtuellement terminée pour l'AGEUM puisque lundi prochain ce sera l'élection à la présidence. Félicitations à Omer et vive... Mais au fait, vive qui?

Yves Guérard

Pension de vieillesse aux étudiants

De sérieuses enquêtes ouvertes récemment dans nos milieux étudiants ont projeté devant nos regards inquiets, le tableau sombre d'une situation bouleversante qu'on a affublée par ironie du qualificatif "condition économique". Aujourd'hui, l'étudiant se voit forcé de travailler pour parvenir à boucler son budget. Devenu financier par la force des choses, il constate avec anxiété que l'étude n'est plus sa fonction d'étudiant mais une espèce d'entre-mets à sa vie mercantile. Et l'état de qui l'apogée ou le déclin suit le rythme de la ferveur ou de la langueur intellectuelle ne se soucie pas de pourvoir à son propre lendemain? Illogisme brutal!

Ceci n'est que le portique du dédale dans lequel nous pénétrons. Mais nous en sortirons. Et le pour et le contre soupesés minutieusement, enfin nous saurons, oui nous saurons...

C'est samedi soir, le 27 février, 8.30 heures, à l'auditorium de l'université. Ottawa vs Montréal;

cette grande manifestation annuelle de la Ligue Villeneuve des Débats Interuniversitaires met en lice Laval, Montréal, et Ottawa. Le même sujet est discuté à la même heure dans les trois universités, où l'équipe locale défend l'affirmative pendant que l'équipe en visite soutient la négative.

Nous représenteront à Québec, MM. Rosaire Beaulé, et Michel Côté, tous deux étudiants à la Faculté de Droit. Notre équipe locale composée de MM. Vianney Therrien et Victor Melançon, également de Droit, bataillera contre nos adversaires d'Ottawa, MM. Gérald de la Chevrotière et Claude Ruelland. M. Pierre Brabant, pianiste, sera notre artiste invité.

Les membres de notre jury seront: Me Yvan Sabourin (St-Jean), M. le Dr Stephen Langevin, et Me Anthime Bergeron, cependant que Luc (Koko) Geoffroy sera notre maître de cérémonie.

Jean Sauriol, président de la Société des Débats.

Bals, régals, carnivals

Ces noms, outre une règle de grammaire française, me rappellent les activités qui se sont déroulées en fin de semaine dans les deux universités de Laval et McGill. En effet, la fin de semaine dernière a été marquée dans le domaine des loisirs universitaires par deux carnivals. En plus des bals de clôture, ces carnivals comptaient plusieurs autres attractions toutes plus originales les unes que les autres et qui furent de vrais régals...

Dans ces deux universités, les manifestations débutaient le jeudi soir pour se terminer le samedi soir. À Québec, on avait organisé une partie de hockey "Laval contre les has-been des Citadelles"; il y avait aussi au programme une excursion au Lac Beauport, plusieurs danses, un couronnement de reine, etc. Incidemment, disons que notre équipe de ballon-panier féminine a dû baisser pavillon devant les Castoriettes de Laval au compte de 14-17.

Le Carnaval de McGill nous offrait cependant une revanche par notre magnifique victoire de vendredi soir au hockey contre les Redmen. Ce n'est d'ailleurs pas la seule activité du Carnaval à laquelle

le participait l'U. de M.: Samedi après-midi, une équipe de folklore nous avait aussi dignement représentés au spectacle de variétés donné au Moyse Hall. Le Carnaval de McGill offrait encore à ses participants une soirée sportive à la montagne ainsi qu'une excursion de ski au Mont Gabriel: le tout à des prix ridiculement bas. Enfin, pour l'avoir constaté de visu, nous pouvons dire que le Carnaval de McGill fut un succès!

Deux universités ont manifesté leur esprit étudiant dans des activités hivernales typiquement canadiennes; elles ont ainsi augmenté leur renom! Quand les Services Universitaires présenteront-ils le Carnaval de l'U. de M.?

J.P.B.

Double perte

Nous avons l'honneur de posséder une œuvre d'un sculpteur dont la France regrette aujourd'hui la perte. La Jeanne d'Arc qui orne notre Cour d'Honneur est en effet un don de son auteur, le sculpteur Maxime Réal del Sarte. Elle est une réplique exacte de celle qui orne la place du marché de Rouen et dont une copie se trouve aussi à Buenos-Aires.

La statue fut dévoilée dimanche le 8 avril 1951 par Son Excellence le Président de la République française, M. Vincent Auriol, associant ainsi la France officielle à l'hommage de l'artiste.

Maxime Réal del Sarte était né à Paris en 1888.

Plusieurs ont eu, l'automne dernier, l'avantage de connaître M. Josès Piller à l'occasion d'une série de cours et de conférences qu'il a données dans notre université. Il décédait la semaine dernière sans s'être jamais complètement remis d'un accident qui a attristé son retour parmi les siens.

Les étudiants et l'Université de Montréal s'associent cette semaine à ce double deuil que déplorent les milieux cultivés de la vieille Europe.

Y.G.

Ils sont partis, pensons-y encore!

N.D.L.D. Ce texte devait paraître la semaine dernière. Il a été retardé pour raison d'ordre technique. Nous prions les intéressés de bien vouloir nous excuser.

Ils nous ont quitté dimanche après-midi après trois jours de fraternité. Le programme était lourdement chargé et c'est avec enthousiasme que tous les participants du Varsity Week-End l'ont réalisé. Dîners, coquetels, réceptions, discussions, voyages dans le nord, ont défilé avec une rapidité incroyable. C'est à peine si nous avons eu le temps de nous dire un dernier adieu lorsque le train emporta définitivement nos amis de Toronto... jusqu'au prochain Carabin Week-End.

L'espace ne nous permet pas un long commentaire de la fin de semaine. D'ailleurs nous avons parlé suffisamment du programme la semaine dernière. Certains malins ont assez mal interprété l'article et nous n'y reviendrons pas.

Il semble que de toutes les activités de la fin de semaine avec nos confrères et concurrents de Toronto c'est encore la discussion de samedi après-midi qui a suscité le plus d'intérêt de part et d'autre. Le sujet: "Canada ou canadiens?" offrait un champ très vaste à l'échange des opinions. Dans un français très élégant Jane Farquhson de l'U. de T. a traité du bilinguisme vu sous l'angle ontarien. Elle nous a prouvé que, du moins en ce qui concerne les étudiants et la classe cultivée en général, nous ne différons pas tellement de sentiment sur ce sujet d'une province à l'autre. Jane nous disait en substance que nous devons envisager le bilinguisme non pas sous l'aspect commercial d'abord et avant tout, mais aussi sous la raison culturelle et dans un effort de confraternité mutuelle et de libre échange.

Quant à Jean Roquet parlant au nom de l'U. de M. il a donné du même sujet une vision québécoise ou "latine" comme dirait Mgr Maurault. Jean nous assure, et la majorité se ralliait à son opinion, que le bilinguisme pour tout le monde apparaît comme une utopie. Il considère, en conséquence, le bilinguisme sous son aspect idéologique. Il suggère que le bilinguisme devienne plutôt une question de mentalité, c.-à-d. une présence de l'esprit et du cœur à la langue, à la religion, aux mœurs, à la culture de nos voisins

La discussion s'est amorcée sur les différents aspects du problème tel qu'exposé et par Jane et par Jean. L'esprit des participants semblait ouvert à l'idée exprimée par Jean Roquet. Pour créer ce bilinguisme de mentalité dont il parlait on suggère certaines réformes dans l'enseignement du français en Ontario et de l'anglais dans le Québec. On demande par exemple des échanges de professeurs entre les provinces. On exige de multiplier les échanges qui existent entre les étudiants... les Varsity Week-End ne seront jamais trop nombreux. Et la discussion se continue chaudement, ramenée à une plus juste notion des choses lorsqu'elle menace de tourner au pessimisme.

Si la discussion, évidemment, constitue le meilleur medium d'échanges d'idées le week-end en son ensemble n'a pas d'autre but. Qu'il nous procure une occasion de nous amuser franchement et, pour les uns, de faire un beau voyage, pour les autres, de recevoir de bons amis... d'accord! Mais si le Varsity Week-End n'apportait à ceux qui y participent que ces avantages mondains, il ne vaudrait pas les sueurs et le mal qu'il donne à ses organisateurs. Fort heureusement il contribue actuellement et pour l'avenir à une fraternité de plus en plus élargie entre des étudiants aujourd'hui, des professionnels demain, hommes et femmes sans doute du même sang mais parce qu'ils sont nés sous d'autres cieux ont parfois du mal à se connaître et à s'apprécier mutuellement.

C'est l'unique raison d'être de ces échanges annuels entre étudiants de deux universités éloignées de quatre cent milles. Et pour cette unique raison ces étudiants n'hésitent pas à dépenser leur temps, leur argent afin de se mettre dans cette atmosphère de bilinguisme mental dont nous parlions lors de la discussion. Ces étudiants souhaitent que leur geste joyeux mais parfois coûteux entraîne de nombreux imitateurs.

F. Côté

MARDI-GRAS

Après tous les bals formels les étudiants cassés en reviennent à la bonne vieille coutume des danses de "chez nous". Le Mardi Gras verra le Hall d'Honneur rempli de carabins et de poutchinettes en chemises carreautes et en jupes paysannes dansant des sets canadiens, en somme ce qu'on appelle en bon français un "barn dance".

Comme par les années passées on arrête la danse à minuit moins quart pour commencer le carême à minuit par l'Office des Cendres à la chapelle.

Swing la guenille
 Dans l'coin du Hall
 Le 2 en file
 Au "Carnaval"

Mumbo su l'dos
 Les femmes ont chaud
 Tango dans l'coin
 Ça l'air de rien

Rhumba, Polka
 Samba, Raspa
 En veux-tu, en v'là

Et si tu l'aimes
 Sur la Ridonlaine
 Faut qu'tu l'amènes
 Cent-cinquante cennes
 (la paire)

(on commence à 8h. 30)
 LES GUENILLOUS DE L'ESCHOLE

QUARTIER

journal hebdomadaire de

l'Association générale des Étudiants de l'Université de Montréal
Exécutif de la P.U.C.

Abonnement pour l'année universitaire: \$2.50

2900, boulevard du Mont-Royal, Montréal
Local D'219a — AT. 9616

ÉQUIPE DU QUARTIER LATIN:

Directeur: Yvon Côté.

Co-directeur: François Vachon.

Rédacteur en chef: Fernand Côté.

Secrétaire à la rédaction: Gilles Mathieu.

Chef des nouvelles: Yves Guérard.

Assistant-chef des nouvelles: Jean-Pierre Blais.

Directeur du Gallup: Paul Frappier.

Directeur du Radio-Journal Quartier Latin: Bernard Benoist.

Directeur du Quartier Latin filmé: Jean-Paul Ostiguy.

Directeur des Éditions du Quartier Latin: Fernand Benoist.

Mademoiselle Quartier Latin: Joanne Quesnel.

Photographe: Jean Thiffault.

Rédacteurs: Claude Asselin, Juliette Barcelo, Rosaire Beaulé, Claude Béland, André Belleau, Claude Bélanger, Jean Bergeron, Rémi Boismenu, Robert Bourassa, Pierre Brassard, Jacques Brière, Jacques Brossard, Jean-Réal Brunette, André Clermont, Guy da Silva, Lilliane Delaquerrière, Louis Desbiens, Mireille Desjardins, Emerson Douyon, Alfred Dubuc, Jacques Gareau, Guy Gilbert, Jacques Godbout, Luce Guilbault, Lise Langlois, Jules Léger, Jean-Jacques L'Heureux, André Morel, André Ouellet, Jean-Guy Pilon, Gérard Rivest, Jean-Paul St-Pierre et Jean-Maurice Tremblay.

Correspondants spéciaux: Hubert Aquin, Luc Cossette, Gilles Duguay, Luc Geoffroy, Georges Lahaise, Jean-Noël Rouleau, Gaétan Legault.

Imprimé par LA PATRIE, 180 est, rue Sainte-Catherine — Montréal

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Deux témoignages éloquentes

Devant la Commission Tremblay comparaissaient hier l'Université de Montréal et ce matin même l'Association générale des étudiants. Comme nous le prévoyions, les mémoires soumis à cette occasion démontrent à leur face même le sérieux, l'objectivité et la franchise avec lesquels ils ont été rédigés. Il faut les lire simultanément pour prendre conscience de toute la situation qu'ils décrivent, situation fort difficile dans laquelle se trouvent l'Université elle-même et, principalement, les étudiants qui en sont la raison d'être. Car enfin c'est en eux-ci d'abord que se concrétise, s'incarne la condition tragique de la première.

Nous aurions voulu dégager des mémoires en question les révélations qui intéressent davantage les étudiants. Le temps nous manque qu'exigeait une étude approfondie des textes, avec toute l'attention et tout le respect auxquels ils obligent. Nous y reviendrons. (On trouvera dans les pages de ce journal la reproduction intégrale du mémoire des étudiants de même qu'un exposé synthétique des points principaux du mémoire de l'Université.)

* * *

Le mémoire de l'Université constitue un document complet et extrêmement nuancé sur le problème crucial de l'enseignement universitaire dans la Province. Son ton toujours réaliste semble plus tragique en définitive que maints appels angoissés. Nul doute qu'il marque une étape dans la prise de conscience et dans l'analyse du problème à l'étude duquel il servira sûrement de point de repère devenu essentiel. A eux seuls l'ordre des idées qu'on y exprime et la construction des chapitres où elles s'intègrent dans un ensemble fort cohérent révèlent une intelligence juste de ce que doit être une Université.

Nous nous réservons évidemment la liberté de différer d'opinion sur quelques modalités, peut-être même sur quelque concept y énoncé, mais nous sommes convaincus que l'ensemble du mémoire doit s'accepter à la manière d'un fait. Du moins dans la description de l'état actuel de l'institution et des conséquences inhérentes.

Ce travail courageux et lucide mérite sans réticence notre réelle admiration.

* * *

Le mémoire de l'A.G.E.U.M., toute proportion gardée, partage la nature pondérée et rigoureusement objective du précédent. Il demeure pour ainsi dire la photographie exacte de la condition de l'étudiant universitaire 1953-1954. Ses conclusions — acceptées par tous les représentants de ses membres, sans exception — possèdent une sagesse à laquelle ne s'attendaient peut-être pas ceux qui persistent à sous-estimer la gent estudiantine; elles valorisent le témoignage de cette dernière.

Aussi faut-il, dans la personne des trois rédacteurs de notre mémoire, féliciter l'A.G.E.U.M. de sa participation spontanée et passablement importante à l'œuvre de la Commission Tremblay. Que celle-ci voit dans notre geste la confirmation expresse de l'estime que nous lui portons et de la nécessité urgente que nous reconnaissons à sa formation par le gouvernement provincial. Quelle soit assurée de la confiance de tous les étudiants!

La présentation de ces mémoires aura été la preuve de la plus entière coopération des administrateurs et des étudiants de l'Université de Montréal aux recherches entreprises par l'État provincial pour résoudre enfin le problème des universités, avec toute la clarté possible. La parole est désormais à cet État, qui possède responsabilité et pouvoir. Qui tient dans ses mains, avec le sort des universités, la vie même de son peuple.

Yvon Côté

Le règne de la femme

De récentes statistiques démographiques, venues du Sud, découvrent un phénomène troublant pour notre Amérique: après des années de luttes sournoises et profondes, les femmes ont dépassé les hommes quant au nombre et tendent à prendre la majorité!

À mon avis, ce fait est prometteur de transformations, pour notre saint continent (qui ne l'est pas toujours!). En effet, jusqu'à nos jours, l'Amérique, en particulier les États-Unis, terre de promesses et d'immigration, prenait une face surtout masculine. La femme était considérée comme un facteur rare, un produit clairsemé elle était recherchée, choyée, adulée. Elle régnait en quelque sorte par son petit nombre.

C'est probablement de là, et, en même temps, du tréfond de la nature humaine, qu'est venue la commercialisation de la femme. De là, ces affiches de cinéma toutes pareilles, avec décolleté calculé au pouce, sur un fond de baiser ou de violence; ces annonces de club de nuit par des poupées en raccourci; ces calendriers de garages ou de manufactures de machines agricoles arborant un animal splendide, aux lignes félines: ces romans bleus ou roses qui offrent de la sentimentalité à dix sous; l'amour facile des chansonnettes françaises mêlé avec la sensualité balourd des hits américains; la texture souvent répétée de nos programmes de cinéma nord-américains.

Jusqu'à date, cela s'expliquait. L'homme n'était pas sûr de trouver une compagne et il ne pouvait jouir de la présence féminine que d'une façon artificielle ou collective.

Mais nous n'en sommes plus là. Le mythe américain de la Femme brulée sur ses assises. Il perd de son inconnu, de son mystère, avec l'accroissement des petits mystères individuels. L'homme ne désire plus un mystère qui le recherche, qui le côtoie.

Est-ce que la force de notre monde nord-américain va changer, se transformer, se féminiser? Il serait amusant de voir le monde commercial, surtout celui des loisirs, se tourner vers l'homme, de voir surgir le type pin-up masculin, la mode masculine, les concours de beauté pour hommes. Imaginez un peu! Les affiches de cinéma centrées vers l'homme? On le contemple dans des attitudes provocantes, des tenues rudimentaires, violent, musclé jusqu'au nez: dans les clubs de nuit, à la lumière violette des réflecteurs, il dévoile les charmes de sa personnalité; dans les romans de kiosques à journaux, il est dépeint amoureuxment, avec ses problèmes de sentimentalité intime, ses amours incomprises; à l'Université, il se sent un peu perdu parmi toutes ces étudiantes, ne comprend pas toujours Madame le professeur, il ne se sent vraiment à l'aise qu'à la Société Masculine.

Évidemment nous sommes rendus à l'extrême, au pays de l'utopie. Mais le fait reste là, tout de même. L'Amérique compte de nos jours plus de femmes que d'hommes. Il est très possible, par conséquent, que l'idée américaine de la femme évolue et se transforme, que l'idée de la star, de la reine de Beauté, de la reine de ci et de ça, perde de son importance. Cela voudrait dire une transformation de la mentalité américaine, laquelle nous influence d'une certaine façon.

De toute façon, je verrais sans chagrin, un changement dans notre genre de publicité féminino-physique; je voudrais que l'on cesse d'annoncer des pelles mécaniques à coup de sourire, jambes ou épaules féminines, pour ne pas dire plus; j'aimerais bien que les cinémas cessent de tromper, par des affiches menteuses, la sensualité des badauds, qui s'y laissent tromper à chaque fois; je ne serais pas fâché de voir les pocket-books trouver d'autres trucs de vente que ceux qu'ils arborent présentement.

Je ne suis pas un moraliste, Dieu m'en garde; je ne voudrais pas passer pour un moraliste non plus. Je ne suis qu'un pauvre gars qui croit que l'on en a trop mis et qui espère que le vent va tourner, avec les nouvelles statistiques.

Gilles Mathieu

Bienvenue

L'Université a l'honneur de recevoir aujourd'hui Sir Edmund Hillary, vainqueur du Mont Everest. Nous nous joignons aux autorités pour souhaiter au célèbre alpiniste la plus cordiale bienvenue sur notre colline universitaire.

Le Quartier Latin

NOS PERSONNALITÉS



GEORGES LAHAISE, ANDRÉ MOREL et ALFRED DUBUC

(quatrième année de Droit) qui ont présenté ce matin à la Commission Tremblay le mémoire de l'AGEUM, dont ils sont les auteurs.

"Étudiant qui es-tu?"

NOUS INCONNUS

Il faut bien l'admettre, un fort pourcentage de notre société est constitué "d'hommes à la serviette" qui partent tous les matins les livres sous le bras à destination des collèges et des universités. Il s'en trouve de tout âge, du stage de l'apprentissage à celui de la spécialité d'où cet axiome "l'étudiant n'a pas d'âge et tant qu'il est à l'école, pour tous il n'est qu'un écolier". Ceci vaut pour la masse, mais que dirait le spécialiste, que dirait le sociologue aussi bien que l'anatomiste? ... je suis sûr que chacun, en regardant déambuler l'étudiant, verrait quelque'un d'autre et déjà nuancerait la masse d'étudiants en différentes catégories.

Pour l'anatomiste il y aurait les gros et les chétifs, les nerveux et les lymphatiques et que sais-je combien d'autres catégories! Le sociologue à lunette y verrait autre chose, le vingt pour-cent qui travaille et le quarante pour-cent qui flâne, le dix pour-cent qui opte volontairement pour le célibat et le soixante pour-cent qui sort et cela sans oublier le trente pour-cent d'indécis. Chacun son optique et je m'excuse ici d'avoir emprunté ces exemples inédits. Mais reste vrai que la masse d'étudiants n'est pas homogène d'où le second axiome: "On est comme on naît et chacun son autonomie!"

Faut donc accepter, en parlant sociologie, qu'il y ait une classe étudiante comme il y a une classe ouvrière; une classe "d'étudiants" à la vocation bizarre qui est celle d'étudier, de se lever tôt le matin, de déjeuner et partir pour revenir le soir en se demandant: qui a gagné le souper? ... Drôle de vocation, drôle de classe, drôle de réalité d'où le troisième axiome: "L'étudiant est un homme qui ne rapporte pas!" Oui, économiquement c'est tristement vrai: l'étudiant vit comme un rentier huit mois par année, il reçoit, il ingurgite sans jamais rien donner; il est ce qu'on pourrait appeler un "parasite temporaire" et Dieu sait combien peut être dur pour cet homme de vingt-cinq ans, de n'être rien d'autre qu'un "gobeur" au crochet de la société, d'où le quatrième axiome: "Un étudiant qui serait indépendant, serait un homme heureux".

Il y a trois catégories d'étudiants. L'étudiant qui travaille, l'étudiant qui pense et l'étudiant qui végète.

L'étudiant qui travaille.

Celui qui doit gagner ses cours et qui est tellement hanté par la "piastre" qu'il en oublie sa vocation d'étudiant. Le soir il laisse son

emploi aux petites heures et c'est un peu pourquoi il oublie d'étudier. Pour lui c'est une question d'examens: ou il passe ou il ne passe pas. Tout s'évalue selon un critère économique et la simple nouveauté de la hausse des prix du café l'a empêché de dormir plusieurs heures après s'être couché. "L'étudiant qui travaille est un étudiant préoccupé." C'est l'axiome qui découle de sa vie agitée.

Il faut conclure sur son compte, qu'étudiant il ne l'est le plus souvent qu'à moitié puisqu'ayant opté pour le fait de la richesse, il n'a pas tout à fait la qualification requise de l'étudiant véritable, qualification que nous pourrions résumer dans cet axiome: "L'étudiant véritable est l'étudiant cassé."

L'étudiant qui pense.

... est quelquefois dilettante. Forcément idéaliste il ignore le problème financier et ne prend pas comme son prédécesseur l'accès-soirée pour le principal. Il étudie, c'est son métier, reportant à plus tard la question "Qu'est-ce que j'apporte à la société?", sachant très bien que l'avenir seulement effacera ce point d'interrogation. L'étudiant qui pense est donc l'étudiant heureux et c'est parce qu'il est heureux qu'il est véritablement étudiant. D'où le septième axiome: "L'étudiant qui pense n'a d'autre préoccupation que l'étude".

L'étudiant qui végète.

Triste catégorie! Il ne faut pas se faire d'illusion, il s'en trouve un bon nombre. L'étudiant qui végète n'a pas d'habit, il peut aussi bien avoir le bout des manches usé, que de se promener le jour et aussi la nuit, dans sa voiture privée. C'est qu'il n'y a pas en fait de parasite "tout court", il n'y a, et c'est le huitième axiome "que des étudiants assis". Pour obéir à cette vérité philosophique que l'idée mène à l'acte, il faut d'abord que l'étudiant qui végète ait commencé dans son esprit. Il faut donc l'oublier, c'est d'ailleurs l'attitude de l'histoire de faire passer inaperçus ces êtres qui d'eux-mêmes ont opté pour le silence. L'étudiant qui se tait n'est déjà plus étudiant.

Ainsi aurait parlé Balzac s'il avait vécu. Qu'est-ce que je dis? Il aurait certes fait cent fois mieux, car il avait le style et je n'avais que les yeux! D'où le dernier axiome: "Il ne faut pas m'en vouloir de n'avoir pu faire mieux."

André Clermont

AVIS DE MISE EN NOMINATION

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTIE DE L'A.G.E.U.M.

le 1er mars 1954, à 7h.30 p.m.

Mise en nomination: 27 février 1954, à midi

Les candidatures reçues après cette heure ou encore non adressées par lettre recommandée par un Comité de Régie de faculté ou école sont nulles.

Le Secrétaire du Conseil,
André Guérin

F.N.E.U.C. — Comédie et drame

Acte I — Retour au foyer

Nous regagnons les cadres de FNEUC, mais les conditions, exigées par l'AGEUM en 1952 pour notre retour, n'ont été que très partiellement remplies. L'essentiel, c'est-à-dire une cotisation portée de \$0.25 à \$1.00 et une réorganisation en deux sections, l'une destinée aux universités et l'autre aux collèges, n'a pas été obtenu. Nous n'avons réussi à obtenir qu'un président à plein temps. A ce poste, on désigne Antonio Enriquez, Mexicain qui séjourne ici pour la durée de ses études. Pourquoi un étranger? Enriquez lui-même laisse entendre qu'il aurait été préférable de choisir un Canadien comme président. Devant ces faits, demandons-nous pourquoi nous sommes revenus à FNEUC? Il semble qu'il s'agisse là d'un jeu de couloirs.

Acte II — FNEUC au travail

Rosaire Beaulé présente à l'AGEUM le programme de FNEUC pour l'année. Ce programme, il faut l'avouer, est formidable, mais l'homme propose et la divinité dispose.

Jacques Gaboury, vice-président régional de FNEUC, démissionne, et pour combler ce vide, on fait appel à François Aquin qui accepte le poste, désireux de se dépenser librement dans ce nouveau champ d'apostolat.

Mlle Thérèse Brochu nous représente à la 4^e Conférence Internationale des étudiants à Istanbul. Qui est-elle? Une étudiante à sa retraite ou inscrite pour l'année académique 1954-55? On est en train de breveter la réponse.

Rosaire Beaulé vient devant l'assemblée de l'AGEUM présenter le rapport prévu de FNEUC. Il dévoile que ce dernier n'est pas encore né. Mais vous comprenez... un tas de raisons d'ordre interne et d'ordre externe.

Acte III — Crise chez FNEUC

Le vice-président régional démissionne. Cette défection suit la présentation prévue d'un rapport.

Rosaire Beaulé, devant des attaques injustifiées, donne une liste de quelques-unes des réalisations de FNEUC. Président national à plein temps, secrétariat permanent (sic), participation par ses membres à la Ligue Villeneuve et à la Presse Universitaire Canadienne, telles sont les véritables réalisations de FNEUC en 20 ans. Ceci a amené des relations très intenses entre quelques individus seulement. Quant aux autres réalisations, commentons-les brièvement. Plans de bourses et d'échanges d'étudiants: réalisations plutôt morales. Réductions sur les articles de sport, les billets de chemin de fer et abolition de la taxe de vente sur les manuels de classe: cela s'obtient sans l'aide de FNEUC (collèges classiques, par exemple). Mémoire à la Commission Massey: ce mémoire ne représente malheureusement pas l'opinion de la majorité de nos étudiants. Quant aux autres items (voyages à prix "réduits", projet d'un séminar national annuel, part active aux conférences internationales des étudiants), il ne vaut pas la peine de s'y arrêter. Enfin l'obtention d'une réduction des droits d'auteur confirme la rumeur qui dit que FNEUC veut monter un opéra.

En plusieurs milieux, on chuchote que François Aquin démissionnerait de FNEUC pour se consacrer plus entièrement à l'étude du droit planétaire.

Que penser de FNEUC?

A cette question, on doit répondre qu'il s'agit là à la fois d'une comédie et d'un drame. Comédie, parce que FNEUC s'est payé la tête de l'AGEUM et de la masse étudiante en général. Il n'est pas besoin de dissenter longtemps pour le démontrer. Ce qui précède suffit. Drame, parce qu'une telle

comédie nous coûte \$1,200. La Société Féminine, l'AGEUM, la Société Artistique, pour ne citer que quelques cas, ont de maigres budgets et ne peuvent remplir convenablement leurs tâches. \$1,200 les auraient certainement aidées.

Que faire?

FNEUC, en soi, part d'un bon principe, i.e. de l'intention de grouper tous les étudiants canadiens dans un même mouvement. Malheureusement, l'orientation donnée à FNEUC est mauvaise, et, certains groupements s'en servent à des fins de propagande, ce dont tous peuvent facilement se rendre compte. En un mot, l'action de FNEUC, celle libre de toute influence étrangère, est très contrariée et à peu près nulle. Si on jette un coup d'œil sur les journaux de plusieurs universités canadiennes, on constate qu'il existe partout un malaise à ce sujet.

De plus, le comité local doit enregistrer sa dissidence devant les motions des autres universités sur la politique générale de FNEUC. Nos propositions sont sans cesse repoussées. Ceci tient au fait que nous ne pouvons faire nôtre la politique nationale de FNEUC, car elle va contre nos intérêts. On se demande ensuite quelle est la raison d'être de l'U. de M. dans la FNEUC?

C'est pourquoi la meilleure solution à apporter au problème de FNEUC serait que nous nous retirions de ses cadres, jusqu'à ce que les conditions, fixées par l'AGEUM en 1952, soient dûment remplies. Dans l'intervalle, cette sortie nous permettrait d'assainir quelque peu nos finances et surtout d'éviter les déboires qui, jusqu'ici, ne nous ont pas beaucoup mérité l'admiration de nos confrères et consœurs des autres universités canadiennes.

Délégué(e)s à l'AGEUM, la parole est à vous.

Jacques Girard,
membre du comité local
de FNEUC.



Les étudiants de la Faculté de Droit sont dans l'angoisse: députés et membres-officiers du Barreau discutent d'une année de leur vie! Doit-on ramener le cours à trois ans? ...

Plusieurs députés ont apporté des arguments en faveur de l'abolition. D'autres en ont apporté en sens contraire. Conclusion: la nécessité de la quatrième année est fort discutable. De quel droit peut-on disposer d'une année complète d'une vie de jeune homme pour une question fort discutable? Ici, comme ailleurs, on devrait tenir compte du bénéfice du doute ...

Pourquoi pas une 6^e et 7^e année en médecine? N'est-ce pas qu'il en ressortirait des médecins plus compétents?

Pourquoi pas une 5^e année en Pharmacie? N'est-ce pas que nos pharmaciens pourraient se lancer dans la pratique beaucoup mieux préparés? ...

Il paraît qu'en un cours de trois ans, il est impossible d'apprendre tout le droit criminel! Cette parole a été lancée au Comité des Bills Privés. C'est dire que tous les avocats qui pratiquent aujourd'hui et qui ont fait leur cours en trois ans n'ont jamais appris tout leur code criminel. Quelle honte d'avoir laissé aller des avocats si peu préparés! ...

Petites annonces déclassées: On demande jeune homme de 20 à 40 ans, belle apparence, parole et promesses faciles, actif, comique, ayant le "sens" social et le "centre social", sachant dicter à une secrétaire, étant étudiant et voulant sacrifier un an, pour devenir président de l'AGEUM. Bon salaire. Inutile de se présenter si on n'a pas les qualifications requises. Expérience pas nécessaire. RE. 7-6561.

Yves Guérard, le nouveau chef des nouvelles, a vu un de ses brillants articles, — celui sur le Présalaire, — publié dans le journal matinal "Le Devoir". Ce n'était pas un article à sensation pourtant, mais "Le Devoir" l'a publié quand même. Bravo Yves! ...

Définition: Opéra: spectacle où les gens qu'on poignarde se mettent à chanter plutôt qu'à saigner ...

La Nature a donné aux femmes un tel pouvoir que la loi, sagement, leur en a laissé fort peu ...

A un examen, un étudiant cherche fébrilement dans un dictionnaire. Le professeur demande: "Que cherchez-vous ainsi dans ce dictionnaire?" L'élève: "Je cherche l'épellation du mot banqueroute". Le prof.: "Alors pourquoi cherchez-vous à la lettre 'c'?" L'élève: "Bien! Je sais comment écrire 'banque'. Je cherche maintenant le mot 'croute' ..."

A la bibliothèque: — "Vous n'auriez pas un livre sur les problèmes matrimoniaux? J'en ai épousé un! ..."

D'après Bernard Tellier, le président de l'Entr'Aide Universitaire Mondiale, la vente des allumettes a été un succès. Les rapports plus détaillés seront dévoilés plus tard ...

Si ces derniers jours vous avez vu au carrefour des chemins qui entourent l'Université un signal "d'arrêt", c'est que vous avez rêvé. Et c'est ce qu'on appelle un "beau rêve" ...

Au bal: la poutchinette à l'escolier: Excuse, mon chou. Est-ce que nous pourrions arrêter de danser un peu, TES pieds me fatiguent! ...

Claude Béland

Dernièrement, au cafétéria, le clan des chiennes blanches et des moins blanches a de nouveau étaler son complexe par un petit chant où l'on dévoilait son dépit de ne pas être admis en chienne dans un salon ... et où le mot "chienne" revenait comme une idée fixe ... En résumé: une chienne de chanson!

À la dernière partie des Carabins, vendredi soir au Forum, contre McGill, à l'occasion de leur carnaval ce fut une orgie de points ... L'enthousiasme des nombreux supporteurs de l'U. de M. y était peut-être pour quelque chose ... On aurait dit ce soir-là que c'était plutôt le Carnaval de Montréal!

La semaine dernière, sur l'heure du midi, il fallait prendre son courage à deux mains pour traverser la cour d'honneur ... On y pratiquait un nouveau sport violent sur le campus: le combat de pelotes de neige ... au grand désespoir de certains fonctionnaires de l'aile administrative ...

Derniers développements officieux, au sujet du Bill du Barreau: on ajouterait une cinquième année au cours de Droit et un examen du Barreau après chaque année du cours ... De plus, les jeunes avocats ne pourraient pratiquer que l'avant-midi et devraient faire du tribunal-école l'après-midi pour une période d'années indéterminée ...

J.P.B.

SAMEDI LE 27 FÉVRIER

Débat Villeneuve OTTAWA vs MONTRÉAL

Auditorium: 8 h. 30 p.m.

Admission: Public \$0.75

Étudiants: gratuits sur présentation de la carte de membre de l'AGEUM.



LE FLEURISTE

LOUIS XV

traite royalement

ses "cousins" les clients

et ROBERT LETENDRE, H.E.C. '41

le proprio

... encore plus royalement

ses copains les étudiants.

Escompte de 15%

760 rue Sherbrooke ouest

MA. 3661

PRIX GÉRARD PARIZEAU 1954

Il sera décerné au banquet des finissants offert par les Diplômés de l'U. de M.

Ce prix est une fondation des Diplômés de l'Université de Montréal, créée par M. Gérard Parizeau, professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales, membre du comité du Fonds des Anciens des Diplômés.

Ce prix annuel, au montant de \$50.00 est destiné à reconnaître le mérite d'un étudiant finissant d'une faculté ou école affiliée, qui pendant le cours de ses études s'est signalé par ses travaux d'ordre intellectuel accomplis dans les cadres de l'A.G.E.U.M.

Est éligible, tout étudiant finissant d'une faculté ou école affiliée, qui soumet son dossier en se conformant aux règlements suivants:

Conditions du concours

1. Faire parvenir au secrétariat des Diplômés (ch. C'303) un dossier dactylographié portant les noms du candidat et la désignation de la faculté et contenant une liste des travaux d'ordre intellectuel accomplis par le candidat dans les cadres de l'A.G.E.U.M. (v.g. collaboration continue au Quartier Latin, fondation, direction des cercles d'études ou de tous autres groupements favorisant le travail intellectuel des étudiants, participation active à ces mouvements, publications, conférences, etc.).

2. Ce dossier sera mis sous enveloppe cachetée et ainsi libellée:

"Jury du Prix Gérard Parizeau"
Diplômés de l'U. de M.

3. Aucun dossier ne sera accepté après le 27 mars 1954, à minuit.

4. Le jury se composera de membres du Conseil des Diplômés de l'Université de Montréal.

5. Le prix sera remis lors du banquet offert par les Diplômés de l'U. de M. aux finissants des facultés ou écoles, le 6 avril, à l'hôtel Mont-Royal.

6. Copie du présent avis sera envoyée au secrétaire de chaque faculté ou école pour affichage dans un endroit bien en vue de la dite faculté ou école.

Le secrétaire,
Roger Bordeleau, O.D.

Étudiez l'ÉCONOMIE PRATIQUE

à "MA BANQUE",
où les comptes des étudiants
sont bien reçus. Vous pouvez
ouvrir un compte avec
un dépôt d'un dollar seulement.



BANQUE DE MONTRÉAL

La Première Banque au Canada



au service des canadiens dans toutes les villes où les y a eu ou il y a

INTERVIOU IMAGINAIRE AVEC

JULIETTE GRÉCO

LA PLUS QUE GRANDE

C'est une cave comme il en existe plusieurs en cette ville. Une cave où l'on boit, où l'on chante, où l'on a l'air de régler les plus grands problèmes artistiques de l'heure, alors qu'en fait on se perd en discussions. On se donne l'illusion, tout de même... Les hommes aiment tellement à se faire croire à leur utilité, à leur importance, à leur nécessité. Et l'on est heureux parce que l'on se ment. A la bonne vôtre!

Il y a là des habitués. Ils font groupe et s'interpellent de distance en distance. Ils possèdent en commun la négligence vestimentaire voulue. Les "gens bien" les appellent parfois les ratés; eux, ils se nomment les existentialistes. Qu'est-ce que cela veut dire? Ils ne le savent pas tous très clairement. Pour beaucoup d'entre eux, c'est plus une mode et une attitude sociale qu'une façon de penser. Bien plus, allez.

Il y a aussi les gens de passage. Ils prennent le moins d'espace possible et regardent. Ils voudraient passer inaperçus. Ils redoutent intérieurement les vilains tours que peut leur jouer leur curiosité. Ils en ont tellement entendu parler de ce Saint-Germain des Prés.

A l'heure venue, le rideau s'ouvre sur une petite scène. Une jeune femme s'avance. On dit que c'est une déesse... Une reine en tout cas. Ses longs cheveux noirs miroitent sur ses épaules. Une mèche s'est égarée sur sa gorge, et cela intrigue longuement. Elle porte un chandail noir à col roulé, et son front se laisse deviner derrière cette richesse de cheveux qu'on compte, paraît-il, parmi les plus beaux du monde.

Et elle chante. Juliette GRECO chante, et à travers sa voix, on croit entendre le sang, la chair, le désespoir et l'amour perdu. Cela s'appelle "Le Cœur Cassé", "L'Amour est parti", "Comme un enfant puni". Des chansons réalistes, comme ils appellent ça. Peut-être bien. En tous cas, des chansons vraies, évocatrices de tous les espoirs humains si souvent déçus.

Juliette GRECO reste humble devant l'ovation empressée qu'on lui réserve chaque soir. Un sourire bref illumine ses yeux, et elle poursuit son idée première: chanter la douleur humaine. Et elle délaisse les chansonniers pour emprunter aux poètes des accents plus vrais et plus retentissants. François Mauriac a écrit spécialement pour elle une chanson qui nous entre dans la tête et dont on conserve longtemps le souvenir, une fois qu'on l'a entendue: L'OMBRE.

Aux jours où la chaleur arrêta toute vie,

Je cherchais votre cœur comme je cherchais l'ombre.

C'est ensuite la mélodie si fraîche dont Raymond Queneau de l'Académie

Goncourt a écrit les paroles: "Si tu t'imagines..." Et puis des chansons de Prévert-Kosma, et enfin, pour finir, (est-ce un hommage secret?) c'est de Jean-Paul Sartre qu'elle chantera deux chansons écrites encore spécialement pour elle: "La Fourmi" et "Rue des Blancs Manteaux".

A cet instant, la lumière revient et ravit Juliette Gréco. Je sais qu'elle ne reviendra pas sur cette scène; que ce soir, elle ne chantera plus de sa voix grave, sobre et vraie. Et je me retrouve dans un étroit couloir, au bout duquel une lumière éclaire une fenêtre, près du plafond. Et là, tout en-dessous, sur une chaise droite, Juliette Gréco retient sa figure dans ses mains fines et pâles. J'avance d'un pas léger et hésitant; je la regarde de toute la mémoire de mon regard. Je voudrais que cette image s'imprime en moi pour n'en plus disparaître. Elle s'est levée et me tend la main, sa main émue qui me dit dans son langage de chaleur et d'humidité qu'il ne faut pas insister ce soir. L'interviou que je venais lui demander ce soir, elle préfère le remettre au lendemain, à seize heures dans un petit café de la rive gauche, tout près de la Seine et des bouquinistes. Elle me griffonne l'adresse sur un paquet de cigarettes que j'ai réussi à retrouver dans mon gilet. Je la quitte en m'enfonçant dans le couloir, à reculons, et s'éloignent en même temps la petite lumière agrippée au plafond et la jeune dame aux longs cheveux qui rêve en-dessous.

— o —

Le lendemain, bien avant l'heure fixée, j'étais de garde à la terrasse du café. Je surveillais l'arrivée des clients, je surveillais la rue, je surveillais les voitures qui ralentissaient devant moi, je dévisageais tous les passants, des deux côtés de la rue. J'étais presque sûr qu'elle ne viendrait pas, après quelques minutes qui m'avaient paru très longues. Je voulus jeter un coup d'œil sur le journal que je venais d'acheter, mais un inexplicable brin de vent me fit échapper une feuille et je dus la ramasser sous une table voisine.

Quand je revins à ma chaise, Juliette Gréco était devant moi et me tendait la main. J'eus peine à la reconnaître, avec le bérêt blanc qu'elle portait. Je laisse mes yeux sur elle, ayant peine à m'imaginer que cette jeune femme toute simple qui est assise devant moi, sera ce soir la vedette de renommée internationale. Elle est calme. Elle a de grands yeux, avec beaucoup de blanc autour de la pupille, comme pour le rêve et la poésie. Et nous levons nos verres — un blanc de blanc bien honnête — en trinquant, sans aucun rapport, à la gloire de la France, du Canada et de la poésie.

Je lui dis tout de suite qu'au-delà de l'océan, on raconte toutes sortes de légendes sur elle et le milieu où elle évolue. Et je m'empresse d'ajouter que je n'y ai jamais cru. Nous en rions.

— Nous habitons le monde, me dit-elle avec un air triste qui cache sa souffrance.

— Aimez-vous la vie, Juliette Gréco?

— Oui, beaucoup. Je ne ferais pas ce métier, si je ne donnais pas la chance à la vie, si je ne faisais pas confiance à l'homme.

— Mais pourquoi donc alors ne chantez-vous jamais votre joie de vivre? Pourquoi votre répertoire semble-t-il se confiner dans la tristesse et peut-être dans une certaine forme de désespoir?

— Peut-être parce que je n'aime pas la facilité... Avouez qu'il est assez simpliste de chanter que la vie est belle, que nous sommes heureux, alors qu'en fait, rien dans la réalité de l'homme d'aujourd'hui ne donne ouverture à une aussi large exaltation. J'essaie d'être de mon temps, et, sans l'augmenter, de voir bien en face l'angoisse de ma génération. Les murmures volontairement romantiques me paraissent absolument périmés. Et je pense qu'il est plus honnête de ne pas se faire d'illusion...

— Je voudrais savoir ce qui vous guide dans le choix des chansons que vous interprétez.

— Je chante ce que j'aime, c'est tout.

— Mais comment expliquer que quelques-uns des grands écrivains de ce temps aient écrit pour vous des chansons?

— Je ne sais pas... Sans doute parce qu'ils croient à la chanson. Sachez que je suis très fière d'avoir l'exclusivité d'une chanson de François Mauriac, par exemple.

— Mais qu'est-ce qui vous pousse, en fin de compte, à chanter ceci plutôt que cela?

— Je dois d'abord vous dire que je ne chante pas les chansons de tout le monde, celles qu'on retrouve au répertoire de toutes les diseuses. J'aime surtout créer une chanson. Et lorsque j'examine une chanson nouvelle, je regarde de très près son authenticité, i.e. ce cachet qui fait qu'une chanson est vraie et humaine. Et poétique, évidemment. Parce que je pense que la chanson qui n'est pas poétique n'a que peu de valeur, à moins d'être une caricature habile, comme "Les Dames de la Poste", pour vous citer un exemple.

— Viendrez-vous au Canada un jour?

— Je l'espère bien. Je connais peu la géographie humaine de votre pays, mais je connais bien ses poètes.

Je sursaute et lui dis:

— Les Canadiens connaissent leur pays d'une façon tout à fait différente...

Mon étonnement est grand. Juliette Gréco veut s'expliquer:

Au Parlement-École

L'Université demeurera sur son site montagneux! L'édifice universitaire ne déménagera définitivement pas à l'angle des rues de Bullion et Craig, comme le demandait le P.P.P. (Parti Populaire du Peuple), à tendance communiste plus que légère. Ainsi en a décidé le parti démocrate au pouvoir lors du Parlement École Provincial organisé jeudi soir dernier au Palais du Commerce par le Comité des Affaires Juridiques de la Jeune Chambre de Commerce. Pour l'occasion, ce Comité du Jeune Commerce avait reçu la collaboration d'un fort groupe d'étudiants en droit.

Malgré le bill comique du début sur l'université, les discussions furent assez sérieuses. Les "députés" eurent l'occasion de mettre en pratique les règles mêmes qui régissent les débats à l'Assemblée Législative. Deux autres bills furent présentés. Les discussions furent vives, les points d'ordre soulevés très nombreux; le P.P.P. fut même expulsé en bloc à cause d'idées trop subversives.

Mais pour mettre un comble à toutes ces décisions, le gouvernement a été défait sur une question de confiance, posée à la suite de la présentation du troisième bill prévoyant la création d'un ministère de collection, et le parlement a été dissous...

Ainsi finit le règne éphémère d'un soir du Parlement École organisé par la Jeune Chambre de Commerce en collaboration avec la Conférence Mignault de l'U. de M.

J. P. B.



Juliette Gréco, — (dessin à la plume de Jean-Paul Parent.)

"Elle a des millions dans la gorge, disait d'elle un jour Jean-Paul Saer; c'est pour voir mes mots devenir pierres précieuses que j'ai écrit pour elle des chansons."

— Je me procure tous les livres de poésie qui paraissent au Canada.

Et elle ouvre son sac à main pour en tirer une plaquette que je connais trop bien. — Elle me la tend pour que je la signe et me tend aussi une photo d'elle.

Je regarde la photo et je regarde Juliette Gréco. Elle est devenue transparente. Le vent la soulève légèrement. Et comme une écume de vagues, une mélodie blanche tombe de ses mains tendues. Elle est maintenant vêtue d'une grande robe couleur de lilas qui sent la nuit de juin en mon pays.

Elle sourit. Et le vent la soulève encore un peu, et elle devient moins visible, comme un volute de rêve qui nage au-dessus de l'herbe mouillée. Ses cheveux s'enroulent autour d'une

chanson triste. Je voudrais me lever, la rejoindre, la prendre dans mes bras, la garder, mais je ne puis quitter ma chaise qui repose maintenant sur un minuscule rocher entouré de vagues tourbillonnantes. Et comme une étoile, à l'arrivée du matin indiscret, Juliette GRECO se dissout complètement dans la complicité du rêve.

— o —

— Mais change donc le disque, me dit Céline. — Je la regarde, n'y comprenant absolument rien; et j'ai la naïveté de lui demander:

— Quel disque?

— Mais celui de Juliette Gréco. Il commence à tourner pour la sixième fois consécutive.

A regret, à grand regret, je change le disque... Jean-Guy Pilon

Le Secrétariat de la Province de Québec

Les fonctions du Secrétariat de la Province de Québec sont tout à fait d'ordre social. L'œuvre qu'il accomplit est d'une importance capitale pour le développement de la Province.

pensables dans l'exercice de leurs devoirs journaliers.

Depuis quelques années, la population toute entière a compris l'importance de l'Instruction publique. Le Secrétariat de la Province n'a rien négligé pour répandre l'enseignement primaire et supérieur, afin d'outiller notre jeunesse, dans la préparation de son avenir. Outre les allocations octroyées aux universités et aux collèges classiques, il assure, avec le Département de l'Instruction publique, le maintien de l'enseignement primaire, dans les villes et surtout dans nos campagnes.

Le Secrétariat de la Province s'intéresse aussi au progrès des sciences, des lettres et des arts et chaque année, il distribue plusieurs milliers de dollars en prix décernés aux auteurs des meilleurs ouvrages présentés à ses concours littéraires, scientifiques et artistiques, et en bourses accordées à des jeunes méritants, afin de leur permettre de compléter des études spécialisées à l'étranger.

Il a la haute direction des principales écoles d'enseignement supérieur: l'Ecole Polytechnique, l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, les Ecoles des Beaux-Arts, le Conservatoire de Musique et d'Art dramatique, la Bibliothèque Saint-Sulpice, directement subventionnés par lui, et qui visent à la formation d'une élite dans le monde de la finance, du commerce et des arts.

Le même ministère attache une importance toute spéciale au progrès de l'art musical dans cette province. En plus d'avoir fondé le Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique, il a donné une vive impulsion à l'enseignement du solfège.

Chaque année, des cours du soir sont donnés gratuitement pendant plusieurs mois, permettant aux jeunes travailleurs sérieux de continuer leurs études et d'acquérir des connaissances nouvelles, souvent indis-

Dans le but de conserver notre patrimoine artistique et de le faire mieux connaître, il poursuit depuis plusieurs années un inventaire des œuvres d'art, contribuant ainsi à sauver de la destruction et l'oubli des trésors artistiques qui, sans cette contribution, seraient aujourd'hui perdus pour la collectivité.

Et voilà le résumé succinct des principales activités du Secrétariat, qui occupe sa place bien à lui dans le Gouvernement, et dont l'importance primordiale ne peut être mise en doute.

Jean Bruchési,
Sous-secrétaire.

Omer Côté, C.R.,
Secrétaire de la Province.

DEMANDEZ

Player's
"MILD"



LA CIGARETTE

la Plus Douce
la Plus Savoureuse

Coup d'oeil sur le Mémoire de l'Université

POINT DE VUE CONSTITUTIONNEL

"Nous ne voulons pas d'intervention fédérale dans le domaine de l'éducation et nous considérons que les subside courants aux universités constituent une pareille intrusion." Cette phrase, que nous extrayons du volumineux Mémoire que notre Université présentait, hier, à la Commission Tremblay, définit assez bien sa position en ce domaine. Il serait toutefois injuste de vouloir la réduire en ces termes. Le problème constitutionnel, chacun peut le soupçonner, est extrêmement complexe et l'Université ne s'est pas contentée, pour appuyer sa solution, des arguments désormais classiques. Deux points méritent en particulier d'être soulignés.

1) Le texte de l'article 93 de l'AANB ne traite que de l'enseignement et des écoles. Des universités, il n'est pas nommé. C'était assez pour soulever à leur sujet, parmi les juristes, la querelle que l'on sait. Mais comment pouvait-on parler, en 1867, des universités alors que toutes les institutions consacrées à la formation professionnelle portaient à ce moment le nom d'"École": École de Médecine, École de Droit, etc., comme aujourd'hui encore d'ailleurs l'École Polytechnique et l'École des H.E.C.? Les Pères de la Confédération n'étaient peut-être pas aussi oublieux que certains ont voulu le laisser entendre!

2) D'un autre côté — et ceci nous semble un argument absolument neuf — l'article 113 régit le partage entre l'Ontario et le Québec de fonds qui constituent des dotations dont le revenu doit servir au maintien soit de l'Université soit de l'éducation supérieure. "Si les universités, conclut le Mémoire, avaient été considérées comme devant entrer sous la juridiction fédérale, très évidemment c'est celle-ci qui aurait dû prendre possession de ces actifs..." et non les provinces. C'est donc de ces dernières qu'on a voulu que l'enseignement universitaire relevât.

S'il est juste d'affirmer que les universités relèvent des provinces, Ottawa, en leur offrant des octrois permanents, avoue par le fait même lever des impôts pour une fin provinciale; il empiète donc clairement sur les droits des provinces. A ce problème, le Mémoire propose deux solutions: ou bien conserver le pacte fédératif actuel et exiger que le gouvernement central abandonne au profit des provinces les champs de taxation provinciaux qu'il occupe actuellement; ou bien remanier la Constitution et opérer une nouvelle répartition des pouvoirs de taxation.

BESOINS FINANCIERS DE L'UNIVERSITÉ

Une fois établie sa position sur le problème proprement légal, l'Université aborde la question non moins complexe de ses besoins financiers. Dans un rapport à une Commission gouvernementale d'enquête, la tentation est grande de réclamer de l'Etat la solution de toutes ses difficultés. Il faut savoir gré à l'Université de n'y avoir pas succombé. A son avis, les revenus des universités devraient idéalement se répartir comme suit: octrois gouvernementaux, un tiers; dons, un tiers; frais de scolarité, également un tiers.

a) **dons:** Les fonds de dotation de l'Université ne représentent qu'une somme de \$400,000 dont seulement \$34,450 ne comportent aucune affectation particulière. Ce montant est de toute évidence nettement insuffisant; d'où la nécessité de faire appel à l'Etat qui doit, en conséquence, prélever de nouvelles taxes. Et ainsi les personnes qui invoquaient le fardeau déjà lourd des impôts pour justifier leur inactivité dans le domaine philanthropique se voient forcées d'agir malgré elles. C'est un "cercle vicieux", note le Mémoire, qu'il est important de rompre, car il entraîne "le danger de l'intervention politique et d'une administration bureaucratique des services philanthropiques sans oublier une diminution probable de l'efficacité et de l'effort volontaire de la population". Les anglo-saxons pourraient nous donner là-dessus une sérieuse leçon.

b) **frais de scolarité:** L'un des points susceptibles de nous intéresser le plus immédiatement est sans aucun doute celui des frais de scolarité. L'Université envisage-t-elle la possibilité d'un enseignement gratuit? Elle déclare que ce n'est pas à elle d'en décider, mais à l'Etat. Favorise-t-elle tout au moins cette solution? "Idéalement elle est d'avis, comme la Commission américaine, qu'il vaut mieux au niveau universitaire que les étudiants paient une certaine proportion du coût de fonctionnement des universités, proportion qui doit être limitée aux stricts frais d'enseignement d'une part, et qui, de l'autre, ne doit pas dépasser une certaine norme objective". En outre, la moyenne actuelle, trois cents dollars, lui "paraît raison-

nable parce qu'elle représente environ 1/4 du coût moyen de la vie d'un étudiant pendant l'année académique". Dans ces termes, la position est certainement défendable. Compte tenu de tout le contexte toutefois, l'on pourrait chicaner longtemps.

Référant à l'enquête Cossette-Bélanger sur la condition financière des étudiants, le rapporteur note qu'un tiers des étudiants (35% exactement) doit travailler durant l'année académique. C'est juste. Mais il ajoute: "pour le plus grand nombre d'entre eux le temps ainsi dépensé ne dépasse pas, lorsqu'il l'atteint, cinq heures par semaine, ce qui n'est pas excessif..." Cela nous paraît une inexactitude notable. Si l'on consulte en effet les résultats de l'enquête, l'on constate que le pourcentage des étudiants qui travaillent de une à cinq heures par semaine durant l'année académique n'est que de 20.6%, ce qui est loin de représenter "le plus grand nombre". La situation n'est pas aussi rose que l'Université semble le laisser entendre. En réalité, 48.5% des étudiants, soit la presque majorité, doivent travailler de 10 à 25 heures et plus par semaine. Ce qui nous paraît excessif. Le Mémoire de l'AGEUM à la Commission Tremblay analyse d'ailleurs à fond ce problème: l'on n'a qu'à s'y reporter.

Quant au travail d'été, nous reconnaissons avec l'Université qu'on ne doit plus s'en étonner; il peut constituer une expérience humaine irremplaçable, *pourvu* toutefois, ajoutons-nous, qu'il n'absorbe pas la totalité des vacances et permette à l'universitaire de se reposer quelque peu pour être en mesure de reprendre ses cours sans être complètement exténué. Est-ce bien ce qui se produit lorsque l'on y consacre 13 semaines et plus de ses vacances?

c) **professeurs:** A propos de la rémunération des professeurs, le Mémoire remarque que, pour remédier à la pénurie de professeurs de carrière et pour contre-balancer la concurrence des Etats-Unis en particulier, l'échelle des traitements devrait non seulement être élevée sensiblement, mais portée à un niveau plus haut qu'ailleurs. Il faudrait actuellement \$235,000 de plus par année pour que les salaires de nos professeurs puissent simplement se comparer avec ce qui est payé à l'Université McGill et à l'Université de Toronto. Une somme additionnelle de \$100,000 serait nécessaire pour opérer un semblable ajustement pour les professeurs à la leçon.

d) **programme d'expansion:** Des chiffres intéressants nous sont également fournis sur la souscription de 1948 qui avait rapporté \$12,907,000. Sur ce montant, près de quatre millions sont engagés dans le Centre social "dont l'importance est pourtant primordiale pour la constitution d'une véritable communauté universitaire", et \$1,750,000 sont réservés au fonds de retraite. L'on apprend d'autre part que les gouvernements et la province se sont entendus sur le principe de la construction d'un Centre de diagnostic. Il servira d'antichambre à l'hôpital universitaire qui serait aménagé (le Mémoire emploie le temps conditionnel) dans la section ouest des bâtiments actuels.

L'on n'en finirait pas d'exposer les améliorations projetées pour chacune des facultés. Vingt-quatre pages du Mémoire y sont consacrées. Et pourtant "le programme... n'a rien d'ambitieux. Il est tout simplement réaliste".

Ces réalisations, il va sans dire, nécessiteront des capitaux considérables. Nous ne pouvons résister à la tentation de citer intégralement cette partie du Mémoire: "L'Université de Montréal aurait besoin de voir ses octrois de soutien d'ordre courant portés dès maintenant à \$1,500,000 par an, avec augmentation graduelle à \$2,000,000 au bout de trois ans, le tout évidemment à condition qu'aucune crise ou spirale inflationnaire ne vienne déjouer les calculs. Aux dépenses capitales, il lui faudrait un octroi de l'ordre de \$1,000,000 par an pendant une période de six ans. Nos pronostics ne vont pas plus loin. Les octrois capitaux pour Polytechnique et le Centre de diagnostic doivent être comptés en sus et prendraient probablement \$2,500,000 par an sur trois ans.

"Ces desiderata sont des minimums et restent très inférieurs aux budgets d'autres universités canadiennes et américaines." La population sera probablement appelée en sus à collaborer.

Il ne reste plus, pour l'instant, qu'à suggérer aux intéressés de consulter le texte complet du mémoire à la bibliothèque de l'université. C'est un document d'un extrême intérêt qu'il fera bon consulter...

Yvon Côté

Récital JMC au Plateau

LE MAITRE PAUL TORTELIER

Le maître musicien est celui qui s'établit comme le terme d'une relation essentielle avec son instrument, considéré comme une personne vivante. Il en résulte que chaque oeuvre musicale devient le lieu d'une conquête miraculeuse de cet instrument, d'une expérience amoureuse, unique et passionnée. En ce sens, le violoncelliste Paul Tortelier que nous avons entendu au Plateau, l'autre soir, est véritablement un *maître*.

Si le Quartier Latin manifestait moins de sévérité à l'endroit des textes qu'on lui soumet et me permettait de divaguer à mon aise (il le permet bien à ses éditorialistes!), je me lancerais dans une charge à fond de train contre ce que nous appelons communément: *critique musicale*; j'en montrerais la profonde inanité, le caractère faux et bâtarde, les périls et les chausse-trappes. Il n'y aurait, pour étayer mes dires, qu'à citer les comptes rendus de concerts du petit Gilles Marcotte du Devoâr.

En définitive, je voudrais que l'on sente bien qu'une oeuvre recréée par Tortelier n'appelle pas chez l'auditeur honnête de jugement critique. En matière musicale, aussi banal que cela puisse paraître, c'est l'amour sincère de la musique qui prime tout. Et quand Tortelier se met à racler de son violoncelle dans une sorte de combat contre l'Ange, cet amour commande une adhésion totale.

Des trois sonates qui composaient le concert, celle de Beethoven (*la majeure*, opus. 69) fut la plus attachante. Voilà de la musique qui devient tout à coup simple et limpide comme une chanson d'enfant et parle amicalement à l'oreille un langage de vérité et de beauté. Je ne suis pas loin de croire que seule la musique de chambre peut parler un tel langage. John Newmark, ce parfait gentilhomme de la musique, se révéla, à son habitude, un concertant idéal.

Le hongrois Kodaly est sans doute un philosophe; sa sonate pour violoncelle solo abonde en contradictions. On y chercherait vainement l'unité. Mais quel mouvement! Et quelle force! Elle laisse l'auditeur haletant et ébloui. Du point de vue strictement technique, il semble inconcevable qu'on puisse la rendre au long sans défaillance. Tortelier y a réussi. En début de concert: une sonate de Sammartini, vieux musicien milanais, très classique de forme, au surplus charmante et facile. Newmark dialogua avec le même accent distingué.

Non loin de ma place, bien engoncé dans son fauteuil, un musicien avantageusement connu à Montréal dormait profondément. Que voulez-vous? On ne peut pas demander à tout le monde de comprendre...

André Belleau

LA BANQUE D'ÉPARGNE

1846 DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL 1953

cent septième



rapport annuel

BILAN GÉNÉRAL AU 31 DÉCEMBRE 1953

actif

Espèces en caisse et dans les banques	\$ 18,105,846.35
Obligations des gouvernements fédéral et provinciaux, n'excédant pas la valeur courante	121,352,532.22
Obligations de corporations municipales et scolaires canadiennes, n'excédant pas la valeur courante	33,668,477.23
Autres obligations et débiteures, n'excédant pas la valeur courante	7,921,635.10
Valeurs diverses, n'excédant pas la valeur courante	353,063.98
Prêts à demande et à courte échéance, garantis par des valeurs en nantissement	3,529,796.71
Autres prêts à courte échéance	249,285.73
Prêts aux fabriques de paroisses ou aux corporations religieuses	1,859,386.26
Prêts sur première hypothèque	4,547,168.30
Fonds de charité, placés sur obligations du Gouvernement provincial et de municipalités canadiennes, approuvées par le Gouvernement fédéral	180,000.00
Immeubles de la Banque (siège social et succursales)	\$ 2,000,000.00
Autres titres	1,814.74
	\$ 191,767,191.88
	\$ 2,001,814.74
	\$ 193,769,006.62

passif

Au Public:	
Dépôts portant intérêt, avec intérêt à ce jour	\$ 183,272,626.76
Dépôts ne portant pas intérêt	2,770,014.52
Fonds de charité	180,000.00
Comptes divers	85,728.55
	\$ 186,308,369.83
Aux Actionnaires:	
Capital	\$ 2,000,000.00
Fonds de Réserve	5,000,000.00
Solde des Profits, reporté	380,402.09
Dividendes non perçus	234.70
Dividende payable le 4 janvier 1954	80,000.00
	\$ 7,460,636.79
	\$ 193,769,006.62

Pour le conseil d'administration,
Le président:

GUY VANIER

Le directeur-général:
P.-ALPHONSE PERREAULT

Le CRI et ses échos...

Qui veut être délégué à l'ONU?

Les 26 et 27 mars prochain, le Montreal Y.M.C.A. tiendra à Montréal sa 5e Assemblée-modèle des Nations-Unies. Au dire des journaux comme des spectateurs et des participants, la 4e Assemblée fut un succès complet; notre CRI y avait délégué deux magnifiques équipes — très remarquées — pour représenter la France et la Belgique (à noter qu'il n'y avait que trois équipes de langue française sur 30 pays représentés). Nul doute que cette année encore nous ferons sensation! Chaque pays est représenté par deux ou trois délégués; le français et l'anglais sont langues officielles; comme par les années passées, trois ou quatre questions internationales d'actualité seront discutées. Si vous désirez l'honneur de représenter l'un des 60 pays membres des Nations-Unies, adressez-vous à Roger Chouinard ou à Jacques Brossard, de Droit.

Du 19 au 24 avril, l'Association of International Relations Clubs — qui groupe plus d'une centaine de C.R.I. d'Amérique du Nord — tiendra ses assises à New-York. Le C.R.I. local espère y être représenté comme à l'ordinaire, malgré... les examens... et les finances (il est en effet plus important de représenter Laval à Montréal et Montréal à Laval, qu'une Université de langue française parmi plus de cent universités et collèges anglo-canadiens et américains: représentons-nous, entre nous...).

J. Brossard

FINISSANTS

Dentiste louerait un de ses bureaux. Moderne. Avantages spéciaux.

S'enquérir à:
RA. 7-2614 ou
2557 Blvd Rosemont

CENTRE DE PUBLICATIONS INTERNATIONALES
SERVICE GÉNÉRAL D'ABONNEMENT

PERIODICA

5112 Ave. Papineau, MONTRÉAL-34, Canada



SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

350, rue LeMOYNE, MONTRÉAL

MÉMOIRE DE L'A.G.E.U.M. À LA COMMISSION TREMBLAY

INTRODUCTION

ROLE DE L'UNIVERSITÉ:

Par sa fin même, qui est l'appréhension des principes majeurs qui régissent les différentes disciplines intellectuelles, l'université doit jouer un rôle de premier plan dans la recherche et le rayonnement de la vérité.

Carrefour des disciplines intellectuelles, l'université offre à la société le fruit de ses découvertes et les hommes qu'elle a préparés à devenir des guides dans les champs multiples de l'activité humaine. Elle est en quelque sorte le pivot de la nation dont la vie et l'épanouissement sont intimement liés au travail de cette élite.

DROIT À L'ÉDUCATION:

Exigence à ce point fondamentale que la législation de tous les pays, de façon plus ou moins explicite, a reconnu la nécessité de la présence du travailleur intellectuel au sein de la société.

La Russie(1), l'Inde(2) et l'Argentine(3), par exemple, ont consacré le droit au travail intellectuel, dans un texte formel de leur constitution. La Déclaration des Droits de l'Homme ne décrète-t-elle pas que: "l'enseignement supérieur doit être accessible à tous, en pleine égalité, en fonction du mérite de chacun, et rendu progressivement gratuit."(4)

Chez nous, toutefois, ce droit ne découle qu'implicitement de diverses dispositions législatives.(5) L'histoire de notre peuple peut en grande partie expliquer ce qui, à première vue, semblerait une carence de notre législation. Nos plus anciennes universités ne sont-elles pas à peine centenaires? Ajoutons cependant que "dans le domaine intellectuel, comme dans le domaine économique, ce qui était hier un luxe peut être aujourd'hui une nécessité."(6) Ce que l'on jugeait, à l'époque de l'adoption de notre code civil (1866) et de notre Constitution (1867), une éducation convenable, serait en 1954 considéré nettement insuffisant.

Devant cette évolution, il serait à souhaiter que nos textes de lois reflètent avec plus de justesse les réalités nouvelles et que se développe une conscience plus aiguë de la nécessité du travail intellectuel, surtout de celui qui s'oriente vers la recherche désintéressée. M. Pierre-Henri Simon, mêlé, il y a quelque temps à peine, à notre vie universitaire, n'écrivait-il pas récemment dans "Le Monde": "Nos cousins d'Outre-Atlantique ont à faire sur ce point une sérieuse révision de leurs valeurs."

JEUNE TRAVAILLEUR INTELLECTUEL:

On a défini le travail intellectuel: "l'ensemble des activités psychologiques humaines en tant qu'elles sont orientées vers l'acquisition des connaissances intellectuelles qui permettent à l'homme, soit de se construire lui-même, de devenir un microcosme par la conquête de la vérité spéculative, soit d'organiser son action en vue d'atteindre le bien ou la destinée qui est sienne par la conquête de la vérité pratique, soit de transformer certaines matières ou de canaliser les forces de la nature pour la production d'œuvres d'art (travail scientifique)." (7)

Cette définition, croyons-nous, convient particulièrement au travail de l'universitaire. Il est véritablement un jeune travailleur intellectuel car, par la formation acquise avant son entrée à l'université, il est en mesure de poursuivre d'une façon plus personnelle et autonome son analyse critique des réalités qui l'entourent et d'en dégager des principes et des lois. "L'éducation supérieure, écrivait M. Jean Déry(8), est essentielle au prestige et à la vie d'une nation. En effet, les univer-

sités sont à la fois des écoles de haute formation intellectuelle, morale et sociale, et des laboratoires de recherche scientifique dont l'action profite à la fois au relèvement général du niveau de la culture, au raffermissement des institutions politiques, aux services professionnels et administratifs, à l'industrie et au commerce."

Travail capital, absolument nécessaire au plein développement de la société, mais qui exige que celui qui s'y livre puisse le faire dans une atmosphère d'entière liberté. Son apport au bien commun, pour être parfois plus obscur, n'en est pas moins aussi réel que les services rendus par d'autres dans des domaines différents. "Il peut donc exiger d'être reconnu comme un membre utile au corps social, au même titre que ceux qui exercent une profession ou un métier." (9)

I — SITUATION DES UNIVERSITAIRES

Quelle est la situation des étudiants de l'Université de Montréal? Pour apporter à cette question les réponses qui refléteront les divers aspects d'un problème aussi complexe, nous nous appuierons particulièrement sur de récents travaux de recherche poursuivis à l'intérieur même de notre Université.(10)

Force nous sera d'emprunter, dans les lignes qui vont suivre, le langage des chiffres. Nous admettons que ce langage présente certains dangers, surtout lorsqu'il prétend traduire des phénomènes aussi impondérables que les problèmes humains. Il faut toutefois reconnaître que statistiques et pourcentages demeurent un précieux moyen d'établir sur des faits les données du problème et d'éviter une évasion facile et dangereuse hors du réel.

1. REPRESENTATION DES DIFFÉRENTS GROUPES DE LA SOCIÉTÉ À L'UNIVERSITÉ:

Les renseignements basés sur les fichiers de l'immatriculation ont permis d'établir la couche sociale à laquelle chaque étudiant appartient et la proportion plus ou moins grande dans laquelle chaque couche est représentée à l'intérieur de l'Université.

Qu'y constatons-nous? Sur un total de 2,919 étudiants ayant indiqué l'occupation ou l'état de leur père:

- 631 sont fils de professionnels;
- 152 sont fils de fonctionnaires des services civil et civique;
- 752 sont fils d'hommes d'affaires, financiers, agents, commerçants, etc.;
- 267 sont fils d'employés de bureau, de banques, des chemins de fer et du tramway, etc.;
- 407 sont fils d'ouvriers, dont la majorité (274) exerce un métier spécialisé et dont très peu sont fils d'ouvriers d'usine (les réponses apparaissant aux fiches d'immatriculation sont très peu précises sur ce point);
- 233 sont fils de cultivateurs;
- 119 sont membres de communautés religieuses ou de séminaires;
- 97 sont fils de personnes retirées, pensionnaires, invalides et de rentiers;
- 261 étudiants ont perdu leur père.

Transposés en pourcentage, ces chiffres nous révèlent que les fils de professionnels, financiers, commerçants, hommes d'affaires et fonctionnaires du service civil forment 53% de la population universitaire, tandis que les cultivateurs en représentent 7.36% et que les ouvriers spécialisés et non spécialisés en groupent 13.93%.

Si nous comparons ces résultats avec la représentation de ces mêmes

couches sociales dans la province de Québec, nous obtenons le tableau suivant:

	A l'Université	Dans la province
Professionnels...	21.6%	4.4%
Hommes d'affaires (finance, commerce)...	26.1%	6.0%
Employés de bureau, banque, chemins de fer, tramway, etc...	9.17%	15.9%
Ouvriers spécialisés et non spécialisés...	13.93%	43.1%
Cultivateurs...	7.36%	16.6%
Autres...	22.12%	14.0%

Ces chiffres nous obligent à constater qu'environ la moitié de la population universitaire origine des groupes plutôt fortunés de notre société qui ne représente cependant qu'un dixième de la population active de la Province. Les neuf-dixièmes n'auraient-ils droit qu'à l'autre moitié? Notre contexte social ne nous permet évidemment pas de prétendre à un équilibre strictement mathématique; la disproportion actuelle nous paraît toutefois aussi injuste qu'anormale. Le mur d'argent qui divise déjà trop souvent les divers groupes de notre société ne serait-il pas ici encore l'une des causes principales de cette situation? "Qu'ils soient professionnels, techniciens, agriculteurs, artisans, ouvriers, qu'ils soient jeunes, adolescents ou adultes, qu'ils soient pauvres ou qu'ils soient riches, tous éprouvent aujourd'hui le besoin de se livrer dans une mesure variable à un travail intellectuel." (11)

Une enquête semblable conduite dans les universités Laval et McGill offrirait vraisemblablement des résultats plus tragiques encore, puisque les étudiants de l'Université de Montréal proviennent du milieu le plus prolétarié de la Province.

"Si l'argent est le seul critère d'accès à l'université, comme l'écrivait J. Y. Morin, et si le talent et la vocation ne sont plus que des critères d'examen, il se produit graduellement une asphyxie intellectuelle des milieux éduqués; que sert-il alors de parler de renouveau de culture canadienne-française et de se leurrer de phraséologie et de conférences?" (12)

Mais ce n'est là qu'un aspect d'un problème qui comporte des implications plus profondes encore. En effet, qui sommes-nous? "Des chrétiens ou des adorateurs du veau d'or. Nous ne faisons même plus preuve de cette vertu de charité qui rétablissait autrefois les injustices de la fortune: les choses sont comme elles sont et cette parodie du principe d'identité justifie toutes nos attitudes sociales." (13)

2. SITUATION FINANCIÈRE DES ÉTUDIANTS DE L'U. DE M.:

Le tableau déjà sombre que nous venons de tracer devient plus pénible encore lorsqu'on analyse la situation financière des étudiants de l'Université de Montréal qui, on l'a déjà vu, viennent dans une proportion de près de 50% des milieux plus fortunés de notre Province.

a) REVENUS:

Une autre enquête menée, il y a quelques mois à peine, nous révèle en effet que la somme totale des dépenses que doit rencontrer annuellement la moyenne des étudiants est de \$1,000 à \$1,500.

1272 étudiants ont répondu au questionnaire qui leur a été distribué. Les résultats ont révélé que 36% seulement des étudiants reçoivent de leurs parents l'argent nécessaire pour acquitter toutes leurs dépenses: frais de scolarité (y compris les frais de manuel et d'équipement), frais de pension (nourriture et logement), frais d'entretien (vêtement, transport, loisirs).

Mais les montants que doivent trouver 62% des étudiants(13a) se répartissent selon les pourcentages suivants:

- 27% des étudiants sont aidés par leur famille, sauf pour une somme de \$400;
- 16% des étudiants sont aidés par leur famille, sauf pour une somme de \$750;
- 4% des étudiants sont aidés par leur famille, sauf pour une somme de \$850;
- 15% des étudiants ne reçoivent aucune aide de leur famille et doivent se procurer de \$1,200 à \$1,500.

Trente-cinq pour cent des étudiants ne peuvent donc compter que sur leur initiative personnelle pour trouver des sommes allant de \$750 à \$1,200 et plus. Il va sans dire que le travail pendant la vacance d'été s'avère la principale source de revenus: 94% des étudiants recourent en effet à ce moyen.

\$100.....	4.2%
\$200.....	9.1%
\$300.....	14.5%
\$400.....	17.1%
\$500.....	18.1%
\$600 et plus.....	37.0%

Moyennes des salaires gagnés par les étudiants qui travaillent durant la vacance d'été.

A souligner que 88% de ces étudiants travaillent pendant plus de huit semaines de leurs vacances:

De 1 à 4 semaines...	1.2%
De 4 à 8 semaines...	10.8%
De 8 à 12 semaines...	38.6%
13 semaines et plus...	49.4%

Un rapide coup d'œil pourrait nous laisser croire que le salaire gagné pendant la vacance d'été apportera à l'étudiant le montant dont il a besoin. Mais si on en déduit ses dépenses de l'été et ses frais d'habillement, d'achat de livres, etc., on constate que ce salaire demeure nettement insuffisant. Aussi 35% d'entre eux doivent-ils envisager la pénible obligation de travailler même pendant l'année universitaire:

De 1 à 5 heures.....	20.6%
par semaine	
De 5 à 10 ".....	30.8%
De 10 à 15 ".....	18.0%
De 15 à 20 ".....	10.5%
De 20 à 25 ".....	12.8%
25 heures et plus.....	7.2%

Moyennes des temps pendant lesquels les étudiants travaillent chaque semaine durant l'année universitaire.

\$ 1. à \$ 5. par semaine...	18.6%
\$ 5. à \$ 10. ".....	27.5%
\$ 10. à \$ 15. ".....	22.5%
\$ 15. à \$ 20. ".....	9.8%
\$ 20. à \$ 25. ".....	14.2%
\$ 25. et plus par semaine...	7.2%

Moyennes des salaires hebdomadaires des étudiants qui travaillent durant l'année universitaire.

Il serait superflu de multiplier ici les commentaires: ces chiffres parlent par eux-mêmes. Mais le tableau est encore incomplet.

b) LOGEMENT:

Outre le fardeau commun que représentent pour la majorité des étudiants les frais de scolarité, d'achat de livres et d'instruments, d'habillement, de transport et de loisirs, plusieurs doivent aussi supporter un fardeau additionnel. L'enquête déjà citée de Luc Cossette et Claude Bélanger rapporte en effet que 42.4% des étudiants doivent vivre en chambre. Ce qui implique une dépense supplémentaire variant de \$6 à \$10 par semaine, soit de \$200 à \$325 par année. Montant à ce point substantiel que — ainsi que l'écrivait M. Guy Beaugrand-Champagne dans une thèse sur le problème du logement des étudiants forains et son incidence du point de vue social — "plus de 28% nous avouent, sans qu'il le leur soit demandé, qu'ils empruntent constamment. Mais, ajoute-t-il, nous pouvons évaluer ce pourcentage comme réellement beaucoup plus élevé." (14) Que nous sommes loin de cette époque où Philippe Le Bel concé-

daient des privilèges aux escoliers et les motivait "sur les égards qu'on doit aux travaux, aux veilles, aux sueurs, à la disette de toutes choses, aux peines et aux périls que subissent les étudiants pour acquérir la perle précieuse de la science!"

Mais l'aspect financier ne doit pas nous faire oublier les répercussions humaines de ce nouveau problème. M. Beaugrand-Champagne constate que "dans l'ensemble, moins de 30% vivent dans un milieu sympathique, moins de 48% y trouvent une atmosphère favorable à leur vie d'étudiant; plus de 25% ne sommeillent pas confortablement; environ 45% n'ont pas de bonnes tables de travail; plus de 48% n'ont pas de meubles bibliothèques pour disposer de leurs livres, plus de 8% n'ont pas de garde-robes, et moins de 49% disposent d'une commode ou chiffonnier pour lingerie; plus de 30% logent dans des réduits trop petits," etc. (15)

c) NOURRITURE:

Pour plusieurs étudiants, un nouvel élément vient compliquer une situation déjà pénible. Même les étudiants doivent manger trois fois par jour! Il en est toutefois bon nombre qui se voient forcés, pour parvenir à boucler un maigre budget, de se nourrir d'une façon inadéquate et parfois même de sauter un repas.

Inutile d'insister sur le fait que la santé de l'homme et ses capacités physiques et intellectuelles sont en relation étroite avec la qualité de sa nourriture. Le travail intellectuel de l'universitaire et la période de croissance qu'il traverse devraient exiger qu'il respecte particulièrement ce principe élémentaire.

Cependant, "à cause des circonstances particulières où il se trouve, l'étudiant en chambre est contraint à un régime de vie très spécial. Son budget est parfois restreint. Il doit prendre ses repas à tout hasard à la cantine de l'Université ou dans les différents restaurants ou pensions qu'il rencontre. De plus, il doit se contenter des aliments qui lui sont offerts à ces différents endroits." (16) Ces paroles, nous les empruntons au travail de recherche sur "Le coût de revient et la valeur nutritive de l'alimentation d'étudiants qui prennent leurs repas au restaurant", que Mlle Hélène Doucet présentait à l'Institut de Diététique et de Nutrition de l'U. de M.

Elle ajoute que "la somme consacrée à l'alimentation est réduite à son minimum, soit \$1.54 (de \$0.92 à \$2.55) par jour. Ceci s'explique du fait que la grande majorité des étudiants prennent au moins un repas par jour à l'Université où les prix sont relativement bas. L'allocation alimentaire des étudiants étant très restreinte, ceci conduit inévitablement à une diète très peu variée." (17)

Si l'on représente le régime alimentaire "idéal" d'un étudiant par le chiffre 100, la moyenne consignée par le groupe d'étudiants dont l'alimentation a servi de base aux recherches scientifiques de Mlle Doucet est plutôt faible: 58.64.

Les malins pourront être tentés de conclure:

Qu'à vingt ans l'on peut vivre Cent soucis... et sans vivres!

"Telle est la situation en chambre de l'étudiant forain moyen: vivre sans milieu, sans ambiance, isolé, dans une chambre médiocre; consommer une nourriture inférieure; payer plus qu'il n'en faut sa chambre et sa nourriture; et travailler ou emprunter pour vivre." (18)

Le profit qu'il peut retirer de la formation universitaire et son sens de la solidarité étudiante ne peuvent évidemment qu'en souffrir.

d) LOISIRS:

A ces nécessités "vitales" que sont pour l'étudiant les frais de scolarité, de logement et de nourriture, s'en ajoutent d'autres qu'on semble parfois tenté de sous-estimer.

En raison du rôle éminemment social qu'est appelé à jouer, l'universitaire croit qu'il est de son devoir de ne pas se limiter à devenir un bon "technicien". Les cloisons étanches répugnent à la véritable culture. Il lui faut chercher sans cesse à multiplier ses horizons.

Idéal qui demeure trop souvent une lointaine réalité parce que la littérature, la musique, la peinture, le théâtre, etc., lui sont à peu près inaccessibles. Est-il nécessaire de rappeler que notre contexte économique-social en a fait des bibelots de luxe hors de la portée de la majorité des bourses étudiantes.

Pour pouvoir profiter pleinement de la formation que lui offre l'université, l'étudiant doit accorder aux loisirs la part qui leur revient. Un esprit aéré ne pourra qu'aider une saine efficacité intellectuelle.

Déjà obligé de réduire ses loisirs d'ordre artistique et culturel, l'étudiant se verra même souvent dans la nécessité de se priver de la détente physique nécessaire que pourraient lui procurer les sports.

Nous avons en effet déjà souligné que près de la moitié des étudiants qui travaillent durant l'année universitaire doivent y consacrer de 10 à 25 heures et plus par semaine. Où pourraient-ils trouver le temps nécessaire pour leurs loisirs. Ils doivent tout de même étudier un peu!...

CONCLUSIONS:

Le régime de vie de l'universitaire dont nous avons essayé de dégager les lignes essentielles nous révèle les problèmes qu'il doit affronter. Le "primo vivere" limite singulièrement pour un grand nombre d'étudiants le but qu'ils poursuivent.

Presque tous se voient dans l'obligation de se livrer — pendant leurs vacances d'été et d'hiver et parfois même pendant l'année universitaire — à un travail qui sera souvent d'autant plus rémunérateur qu'il exigera un effort physique plus considérable, de se priver de moyens de culture nécessaires à leur formation, de réduire le temps qu'ils devraient normalement consacrer à leurs loisirs. Pour l'étudiant forain s'ajoute encore la nécessité de côtoyer un milieu souvent peu compréhensif, de se plier à une diète mal équilibrée et de vivre dans des conditions matérielles défavorables.

Tout cela concourt à enfermer peu à peu l'étudiant dans une ambiance où il s'asphyxie chaque jour davantage. Les énergies qu'exigerait sa formation intellectuelle sont absorbées en grande partie par des problèmes financiers auxquels il doit trouver une solution.

Comment pratiquer alors l'hygiène mentale — élément primordial d'une véritable formation — quand toutes les conditions de sa réalisation se dérobent les unes après les autres?

Les multiples obstacles auxquels l'étudiant universitaire doit faire face ne créent certes pas cette atmosphère de pleine liberté qui seule peut permettre l'épanouissement du véritable travail intellectuel.

II — SOLUTIONS

Telle est en quelques mots la situation des universitaires. Abandonnée à elle-même, nous ne voyons pas comment elle pourrait s'améliorer. Tout au contraire. Le problème déborde les cadres immédiats de notre Université. Les corps publics et la presse de la Province en comprennent toute l'importance et y accordent de plus en plus l'attention qu'il mérite. De multiples solutions sont proposées (18a); leur application pourra parfois soulever certaines difficultés. Mais devant l'ampleur du problème, qui pourrait se refuser à accepter les sacrifices qui s'imposent?

1. RESPONSABILITE FAMILIALE:

Dans le domaine de l'éducation, nous sommes les premiers à reconnaître les droits naturels de la famille et à souhaiter qu'ils puissent s'exercer librement. Mais dans les conditions économiques actuelles, combien de pères de famille pourraient même songer à donner à leurs enfants une éducation uni-

versitaire? Aussi l'Etat se doit-il d'exercer un rôle supplétif tout en respectant les droits de la famille et, au besoin, de défendre les enfants contre l'insouciance et parfois même le désintéressement des parents.

Afin de permettre à la famille moyenne d'entrevoir pour ses enfants la possibilité d'une éducation supérieure sans en souffrir un trop grand préjudice financier, nous croyons que le gouvernement de la Province devrait faire des représentations auprès des autorités fédérales pour que soient substantiellement élevés les dégrèvements initiaux de l'impôt sur le revenu des gens mariés et l'exemption additionnelle accordée pour des enfants qui poursuivent des études universitaires.

Il est à souhaiter que le gouvernement provincial, dans l'élaboration de sa nouvelle loi de l'impôt sur le revenu, tienne compte du fait que les parents qui ont des enfants aux études doivent s'imposer des dépenses supplémentaires.

Il revient donc à l'Etat "de favoriser et d'encourager l'éducation, de la stimuler lorsqu'elle languit, de la compléter lorsqu'elle se révèle insuffisante, voire de la suppléer lorsqu'elle fait défaut, sous réserve

de se retirer, dès que les circonstances le permettent, d'un domaine où il ne doit exercer normalement qu'une fonction de surveillance et de relève." (19)

2. RESPONSABILITE UNIVERSITAIRE:

Nous ne voyons pas comment l'étudiant qui doit supporter des charges déjà lourdes puisse assumer une nouvelle augmentation de ses frais de scolarité.

L'Université comprend ce problème. En effet, les chiffres que nous communiquait Me Marcel Faribault nous révèlent qu'en 1950 les frais de scolarité payés par les étudiants représentaient 46.3% des dépenses totales de l'Université (20); cette proportion a sans doute paru trop élevée puisque, dès l'année suivante, elle n'était plus que de 39.9%. Elle devait cependant s'élever à 43.9% dès 1952, pour atteindre, en 1953, 44.6%.

Pour marcher au rythme du développement que connaissent, dans tous les domaines, notre Province et notre pays, l'Université doit s'ingénier à créer et à améliorer sans cesse des services qui lui permettront de répondre à ce qu'on attend d'elle.

Année terminée le 31 mai (21)	Frais de scolarité payés par les étudiants (22)	Dépenses d'enseignement (23)	Nombre d'étudiants (24)	Dépenses totales (27)
1950.....	\$632,840.49	\$ 910,298.97	2,960	\$1,367,417.60
1951.....	632,079.38	1,029,412.88	3,076	1,583,013.49
1952 (25).....	745,856.02	1,110,491.12	2,906 (26)	1,697,091.30
1953.....	804,776.02	1,184,001.61	2,757	1,801,803.15

Le dilemme est angoissant: l'Université devra-t-elle sacrifier certaines exigences nouvelles que lui impose notre évolution ou se résoudre — devant l'insuffisance de fonds provenant d'autres sources — à augmenter encore les frais de scolarité qui semblent pourtant avoir dépassé le point de saturation?

Nous ne prétendons pas limiter la responsabilité de l'Université aux seules lignes qui précèdent. Ses problèmes s'étagent sur plusieurs plans. Pour n'en citer que quelques-uns: "où en sont rendues nos universités, quel est leur apport culturel et scientifique au Canada, quel est leur rayonnement, quelles sont leurs perspectives d'avenir, quelle compétence peuvent-elles actuellement fournir à leurs étudiants, quels traitements offrent-elles à leurs professeurs, quelles recherches leur permettent-elles de faire," etc. ... (28)

Ces questions sont évidemment de toute première importance. Mais nous ne croyons pas qu'il nous revienne de les aborder ici. Il nous semble plutôt que leur discussion relève du Mémoire que doit présenter l'Université elle-même à votre Commission.

3. RESPONSABILITE PROVINCIALE:

L'expérience démontre que, dans notre Province, les frais de scolarité et les dons des mécènes ne peuvent alimenter à eux seuls les budgets que doit rencontrer l'université.

L'Etat provincial, lié par l'article 93 de notre Constitution, doit donc exercer dans le domaine de l'éducation le rôle supplétif dont nous avons déjà parlé. "Supprimer les subsides indispensables aux universités, affirmait M. Jean Déry, leur couper les vivres, c'est la plus sûre façon de les condamner à l'immobilité et de les réduire en servitude.

51-52	52-53	51-52	52-53
132	121 bourses (32)	\$13,200	\$12,100
127	128 "	19,050	19,200
267	316 "	53,400	63,200
101	126 "	25,250	31,500
104	132 "	31,200	39,600
31	38 "	10,850	13,300
8	10 "	3,200	4,000
2	2 "	1,000	1,000
772	873	\$157,150	\$183,900

Il serait à souhaiter que soient augmentés le nombre et la valeur des bourses pour correspondre davantage aux besoins des étudiants.

Il serait peut-être prématuré de mettre de l'avant une solution que l'on a appelé, à tort croyons-nous, "pré-salaire". Souignons cependant que la question est ouverte, qu'elle se répand de plus en plus. La Russie — que l'on se plaît souvent à qualifier de matérialiste — n'accorde-t-elle pas à ses étudiants, en plus de la gratuité de l'enseigne-

Pas d'indépendance académique sans moyens suffisants. L'Etat, qui a non seulement le droit et le devoir, mais encore le plus grand intérêt à préserver cette indépendance, est tenu de ne pas laisser l'enseignement supérieur périr, faut d'argent." (30) Et il ajoutait: "Les secours aux Universités ne sont pas des dépenses, mais des placements. Ils font fructifier le capital humain et servent le progrès social." (31)

Cette aide est susceptible de revêtir deux formes principales: les bourses accordées aux étudiants et les octrois donnés aux universités.

a) BOURSES:

En 1940-41, le gouvernement accordait 60 bourses s'élevant à un total de \$9,000. Les gouvernements fédéral et provincial se partageaient également ce montant.

En 1949-50, 4,570 bourses étaient distribuées, dont 1,922 à des universitaires. Ces dernières représentaient une somme globale de \$272,098.00 (la part du fédéral ne s'élevait plus qu'à \$63,000.00).

Depuis sa création (1945-46), le Ministère du Bien-Etre social et de la Jeunesse a accordé, jusqu'à l'an passé, 39,434 bourses (\$5,896,576.00) dont 17,074 aux universitaires (\$2,726,645.00).

Ces chiffres — pour élevés qu'ils soient — ne doivent pas nous faire oublier que 35% des étudiants de l'Université de Montréal doivent se procurer de \$750 à \$1,200 et plus chaque année pour boucler leur budget.

Si nous analysons le nombre et la valeur des bourses que reçoivent les étudiants de l'Université de Montréal du Ministère du Bien-Etre social et de la Jeunesse, nous constatons que le montant dont bénéficie chaque récipiendaire est plutôt minime.

51-52	52-53
\$13,200	\$12,100
19,050	19,200
53,400	63,200
25,250	31,500
31,200	39,600
10,850	13,300
3,200	4,000
1,000	1,000
\$157,150	\$183,900

ment, des allocations spéciales qui leur permettent de se soustraire aux problèmes financiers que nous déplorons ici.

b) OCTROIS:

Si nous abordons ici la question des octrois, c'est uniquement dans la perspective des incidences qu'elle peut avoir sur la formation des étudiants. Nous savons en effet que, faute d'octrois suffisants, l'Université doit se refuser à instaurer des services essentiels ou se résou-

dre à en retarder la réalisation (nous pensons, par exemple, au développement depuis longtemps prévu de la Cité Universitaire); elle se voit même souvent dans l'obligation de limiter l'expansion de services déjà existants.

Faute toujours de moyens financiers plus considérables, notre Université ne doit-elle pas priver ses étudiants des lumières et de l'expérience d'un nombre plus grand de professeurs compétents? Nul n'ignore le désintéressement, l'héroïsme même (surtout au point de vue économique), dont font preuve nos professeurs actuels, ainsi que le reconnaissent unanimement les Présidents des facultés de l'Université dans une déclaration publiée dans le Quartier Latin, du 28 janvier 1954.

Les octrois que le gouvernement de la Province accorde aux universités (33) ne présentent pas — du fait qu'ils ne sont pas statutaires — le caractère de stabilité sur lequel les universités devraient pouvoir compter.

N'est-ce pas ce que Me Marcel Faribault exprimait lorsqu'il disait: "De l'exemple anglais et américain, comme des expériences canadiennes, il est certains points capitaux à retenir. Le premier consiste à adopter une législation de subsides statutaires qui fixe de façon stable le revenu minimum sur lequel on puisse tabler régulièrement pendant une période d'années, revenu qui soit d'ailleurs suffisant, en temps normal, pour laisser une marge de sécurité ou de surplus, quelque minime qu'elle soit." (34)

c) REPARTITION DES REVENUS PROVINCIAUX:

Chacun s'accorde pour reconnaître que le nœud du problème réside dans la répartition actuelle des sources de taxation au Canada. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'y revenir plus loin.

Dans cette répartition, la part de la province — 13% — est évidemment insuffisante pour lui permettre de remplir adéquatement les devoirs que lui impose la Constitution. Nous ne prévoyons toutefois pas une solution prochaine à ce qui nous semble malheureusement une situation déséquilibrée.

Les représentants de nos universités québécoises ne manquent pas une occasion d'exposer la misère croissante de leurs institutions. Peut-on demeurer indifférent lorsque des valeurs d'une si haute importance sont en péril? "La société qui laisse les Universités se ravaler dans la misère, se prépare des lendemains stériles ou tourmentés." (35)

Une comparaison avec la province d'Ontario dont la population et la situation économique ne sont que légèrement supérieures aux nôtres, nous révèlent qu'en 1951-52 — à une époque où la province voisine n'avait pas encore signé d'entente fiscale avec Ottawa — l'Ontario consacrait \$5.7 millions à ses universités tandis que Québec ne versait qu'un million et demi. "La même année, notait "Le Carabin", journal des étudiants de l'Université Laval, des besoins urgents se faisant sentir au Ministère de la Voirie, notre Gouvernement n'hésita pas à dépasser d'une vingtaine de millions les crédits d'abord votés pour ce Ministère. Et on refuserait de donner aux Universités les deux millions dont elles sont privées pour sauver les prérogatives du pouvoir provincial!" (36)

Devant l'urgence du problème, nous ne pouvons que souhaiter que le gouvernement, en sacrifiant, si nécessaire, dans d'autres domaines quelques réalisations moins impérieuses, fasse plus large la part des universités.

Le gouvernement de la Province annonçait récemment son intention de prélever, comme l'article 92, paragraphe 2 de la Constitution le lui permet, un impôt sur le revenu des particuliers. Au moment où nous écrivons ces lignes, le texte de la loi n'a pas encore été rendu public. L'Honorable Premier Ministre a toutefois déclaré que ce revenu additionnel de l'ordre de \$25 millions servirait particulièrement à venir en aide à la santé et à l'éducation. (37) Le Ministre des Finances du gouvernement fédéral a été le premier à reconnaître le droit du Québec à lever cet impôt.

Nous approuvons le geste d'autonomie positive du gouvernement

de la Province, puisque le plus sûr moyen de préserver un droit est encore de s'acquitter des devoirs qui en découlent. Il ne faudrait cependant pas qu'il en résulte, pour le contribuable québécois, un fardeau additionnel. Notre Province est la seule à ne pas avoir signé avec Ottawa une entente fiscale: cette entente lui aurait rapporté, en 1952-53, \$115,003,725; en retour la province aurait dû s'abstenir de lever tout impôt sur le revenu personnel, sur les corporations, sur les successions et en quelques autres domaines (total: environ \$81 millions auxquels il faudrait ajouter les \$25 millions de l'impôt provincial sur le revenu). Nous espérons donc que le gouvernement central allégera l'impôt fédéral dans une proportion égale aux quelque \$25 millions que représentera le nouvel impôt provincial.

Cette mesure diminuera d'autant l'état d'infériorité dans lequel se trouve le Québec qui, actuellement, voit une partie des impôts que le fédéral perçoit ici, servir la cause de l'éducation dans les autres provinces.

Ottawa n'a-t-il pas d'ailleurs consenti déjà à reconnaître aux compagnies québécoises le droit de déduire de leur revenu imposable la taxe qu'elles versent au fonds d'éducation.

4. RESPONSABILITE FEDERALE:

A l'époque où s'est élaborée notre Constitution, le climat économique-social de notre pays permettait au gouvernement central de prélever les principaux impôts sans priver pour cela les provinces des revenus dont elles avaient besoin pour atteindre les fins qui leur étaient assignées par cette même Constitution.

Mais les deux grands conflits que nous avons dû traverser ont bouleversé l'évolution du Canada et appelé une centralisation fiscale toujours plus grande. Par contre, les répercussions sociales du développement prodigieux de notre économie depuis le début du siècle ont élargi considérablement le champ des responsabilités provinciales.

Aussi fallut-il recourir à un système d'ententes fiscales entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour tenter de rétablir l'équilibre. Mais cette solution n'apparut jamais comme une panacée aux yeux du gouvernement de notre Province. Le Québec se refusa toujours, sauf en temps de guerre, à signer ces ententes pour ne pas ratifier ainsi une situation de fait qui l'aurait empêché d'exercer certains de ses droits.

La création de votre Commission démontre bien le désir du Québec de trouver une solution à cet imbroglio constitutionnel. Il nous semble que s'avère immédiatement nécessaire la tenue d'une conférence fédérale-provinciale ayant pour but d'adopter une formule qui répartira équitablement les sources de taxation.

Ce moyen respecterait le caractère fédératif du Canada et conserverait "aux provinces, la nôtre en particulier les fonctions importantes dans lesquelles les tribunaux et l'histoire les ont confirmées." (38)

Mais les problèmes politiques, économiques et sociaux que notre siècle a vu apparaître — la création d'un ordre international nouveau impliquant une atteinte à la notion séculaire de souveraineté des Etats, ce qui provoque des incidences particulières sur la constitution des Etats fédératifs; l'extension, sur les plans national et mondial, des lois économiques, surtout quant à l'ouverture et au maintien des marchés commerciaux; la solidarité plus forte qui rapproche tous les hommes par delà les régions, les provinces, les pays et même les continents par une conscience plus grande de la dignité universelle de l'Homme et par une facilité accrue des moyens techniques permettant des échanges plus rapides et plus nombreux — ces problèmes nouveaux apparus depuis la rédaction de la Constitution canadienne ne nous indiquent-ils pas que le moment serait peut-être arrivé dans notre histoire de repenser les principes fondamentaux qui ont guidé nos ancêtres et, pour cela, de réunir les Canadiens représentatifs de tous les milieux dans une conférence qui prendrait la forme d'une assemblée constituante?

Il est admis que c'est la co-existence de deux groupes ethniques

MÉMOIRE DE L'A.G.E.U.M.

suite de la septième page

au pays qui a donné naissance au pacte fédératif. Pour préserver notre caractère bi-culturel, les Pères de la Confédération ont confié aux provinces la responsabilité de l'éducation. Aussi nous semble-t-il que toute aide fédérale aux universités doit être refusée dans la mesure où elle viole l'esprit qui a présidé à l'adoption de l'article 93 de notre Constitution.

Nous croyons qu'une politique de subsides fédéraux aux universités est susceptible de mettre en danger les valeurs culturelles de la minorité. M. Jean Désy ne reconnaît-il pas que l'Etat, "responsable à la population des ressources dont il a la gestion et des subventions qu'il accorde, ne peut renoncer à surveiller l'affectation des sommes qu'il distribue." (39) Or, la politique du gouvernement central se doit d'être par définition nationale. Sa législation qui s'adresse à tout le pays ne peut pas toujours respecter les conditions particulières dans lesquelles vivent certains de ses ressortissants. Qu'il nous suffise de citer quelques exemples: la loi fédérale des droits sur les successions déroge aux principes de notre code civil; les lois fédérales sur l'habitation et les allocations familiales ne semblent pas tenir compte des familles nombreuses.

Il est donc à craindre qu'une législation, à l'échelle fédérale en matière d'éducation n'en vienne sans qu'il y ait nécessairement mauvaise foi de la part du gouvernement central à violer l'esprit de l'article 93. Il est intéressant, au surplus, de noter que la "Commission on Financing Higher Education in the United States" a, dans les conclusions de son rapport, rejeté unanimement l'aide fédérale directe aux universités.

"Le gouvernement québécois, comme gardien légitime du bien commun de la nationalité canadienne-française," (40) est nécessairement plus apte — de par sa fin même à mieux comprendre,

respecter, protéger et permettre le plein épanouissement des valeurs culturelles du Canada-français.

* * *

Il nous semble que le fédéral a un droit absolu dans le domaine de l'éducation sur toutes les matières qui relèvent exclusivement de l'article 91. Nous croyons aussi que le fédéral peut octroyer des bourses aux diplômés qui veulent poursuivre des études spécialisées.

La contribution financière actuelle du fédéral sous forme de bourses aux étudiants ou même pour des fins particularisées n'implique pas, en principe, une ingérence dangereuse à condition que ce soit sous le contrôle administratif des provinces.

A cause toutefois des besoins nouveaux que susciteront ces octrois, leur orientation différente ou leur retrait possible entraînerait des perturbations dans le développement de notre enseignement universitaire. Nos universités pourraient se voir subitement dans la nécessité de supprimer ou de ralentir l'activité de services qui, avec les années, seraient devenus indispensables. L'acceptation de tels octrois par la Province présente donc un certain risque qu'il serait dangereux de méconnaître.

De plus, nous insistons sur la prédominance qu'a reçue l'article 93 dans la rédaction de la Constitution. Ceci écarte le domaine de l'éducation de toute discussion relevant des ambiguïtés créées par les articles 91 et 92.

La Province ne se verra vraiment libre d'assumer toutes ses responsabilités dans le domaine de l'éducation que le jour où une conférence fédérale-provinciale aura trouvé une solution au problème de la répartition des sources de taxation et rétabli ainsi l'équilibre au sein de la fédération canadienne.

Alfred Dubuc
Georges Lahaise
André Morel

Omer Poulin,
président de
l'AGEUM
André Guérin,
secrétaire.

NOTES

- (1) Art. 118 et 121.
- (2) Art. 26 à 30.
- (3) Art. 36 et 37, alinéa IV.
- (4) Art. 14 du Projet de Pacte relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels, adopté à la huitième session de la Commission des Droits de l'Homme.
- (5) Code civil, art. 165; Statuts Refondus de Québec (1941), chapitres 59 à 68; Statuts Révisés du Canada (1927), ch. 98, art. 9 et 10; ch. 113, art. 37; ch. 142, art. 12; ch. 177; ch. 188, art. 14; Acte de l'Amérique du Nord Britannique, art. 93.
- (6) Me Albert Mayrand, Le droit de la personne humaine au travail intellectuel: Aspect juridique, L'Action Universitaire, juillet 1950, p. 64.
- (7) R. P. L.-M. Régis, o.p., Le travail intellectuel est-il un devoir, L'Action Universitaire, juillet 1950, p. 31.
- (8) L'Université et l'Etat, Mission de l'Université (Pax Romana), Paris, 1954, p. 129.
- (9) M. Paul Lacoste, Le droit de la personne humaine au travail intellectuel: aspect philosophique, L'Action Universitaire, juillet 1950, p. 47.
- (10) a.—Le problème social et l'Université, Me J. Y. Morin, Le Quartier Latin, 19 mars 1953, pp. 4 et 5.
b.—La condition financière des étudiants de l'Université de Montréal, Claude Bélanger et Luc Cossette, Le Quartier Latin, 26 mars 1953, pp. 4 et 5. N.B.—L'Institut Social Populaire a réuni ces deux enquêtes et les a reproduites dans sa série de "Publications de l'I.S.P.", no 465 (juin 1953), sous le titre général "Problèmes d'étudiants à l'Université".
c.—Le logement à Montréal des étudiants forains à l'Université de Montréal et son incidence au point de vue social sur la vie étudiante, M. Guy Beaugrand-Champagne, dissertation soumise à la faculté des Sciences sociales, économiques et politiques, Section des Relations Industrielles, pour l'obtention de la maîtrise en Relations Industrielles, mars 1948.
d.—Le coût de revient et la valeur nutritive de l'alimentation d'étudiants qui prennent leurs repas au restaurant, Mlle Hélène Doucet, travail de recherche soumis à l'Institut de Diététique et de Nutrition de l'U. de M.
e.—Rapport Mandeville sur les Arts, Marcel-A. Mandeville, Le Quartier Latin, 21 janvier 1954, pp. 4 et 5.
- (11) Me Albert Mayrand, op. cit., p. 69.
- (12) Le Quartier Latin, 19 mars 1953, p. 5.
- (13) Ibidem.
- (13a) Le 2% manquant pour former le total de 100% provient de réponses imprécises à quelques questionnaires. Idem dans quelques

- autres tableaux statistiques suivants.
- (14) M. Guy Beaugrand-Champagne, thèse, p. 73.
- (15) Item, p. 59.
- (16) Mlle Hélène Doucet, thèse, p. 3.
- (17) Item, p. 22.
- (18) M. Guy Beaugrand-Champagne, thèse, p. 74.
- (19) Dans l'élaboration des solutions qu'ils proposent, les rédacteurs de ce mémoire se sont inspirés des suggestions que leur ont soumises les facultés de médecine, philosophie, pédagogie familiale et la 1ère année de droit et de nombreux étudiants.
- (20) M. Jean Désy, loc. cit., p. 120.
- (21) On ne comprend pas ici les services auxiliaires.
- (22) Avant 1950, l'exercice se terminait le 30 juin et par conséquent la comparaison n'est pas possible.
- (23) Les frais de scolarité comprennent les droits d'inscription proprement dits versés par les étudiants, mais non les dépôts pour bris de matériel, bibliothèque, etc. Ils comprennent également les honoraires des cours du soir, jusqu'à, mais non compris l'établissement du service d'extension de l'enseignement.
- (24) Les dépenses d'enseignement comprennent les salaires et certains frais de voyage des professeurs aussi bien que les fournitures dépensées par les étudiants seuls et certains frais d'aménagement, mais ne comportent rien ni pour le loyer d'espace, le chauffage, l'éclairage, l'entretien, l'eau, le gaz, le téléphone, les services d'autobus, les assurances, etc. Il n'y entre aucune somme affectée à la recherche.
- (25) Ces chiffres comprennent les étudiants en droit, médecine, chirurgie dentaire, hygiène, lettres, pharmacie, philosophie et sciences sociales. Il n'y avait pas d'étudiants en musique avant 1952. Les étudiants de la faculté des arts sont exclus en totalité, même les extra-collégiaux.
- (26) Les chiffres de cette année se trouvent augmentés par suite d'une augmentation des frais de scolarité variant de \$25 à \$100 selon les facultés. Ils ne comprennent pas le montant reçu de l'aide fédérale.

- (27) La diminution du nombre des étudiants se trouve plus que compensée par l'inscription aux cours du service d'extension dont les chiffres ne sont pas compris dans le présent tableau. La diminution s'explique ailleurs par la réorganisation de la faculté des sciences sociales et la modification des cours du soir de cette faculté. On comptait en 1952-53, 315 étudiants au service d'extension dont la recette n'apparaît pas à la scolarité, mais la dépense est partie au total.
- (28) On ne comprend pas ici les services auxiliaires.
- (29) Ces lignes sont extraites d'une lettre qu'un étudiant, Maurice Pinard, faisait parvenir aux membres de la commission chargée par l'AGEUM de la rédaction de ce mémoire.
- (30) M. Jean Désy, loc. cit., p. 128.
- (31) Item, p. 125.
- (32) Ces chiffres nous ont été communiqués par Mgr Georges Deniger, vice-recteur de l'U. de M. Ils comprennent les facultés constituantes et les écoles affiliées ou annexées.
- (33) En 1952-53:
Université Laval: 717,300
Université Montréal: 500,000
Université McGill: 314,400
Bishop's College: 40,000.
- (34) Discours prononcé par Me Marcel Faribault, devant la Chambre de Commerce de Montréal, le 24 mars 1953.
- (35) M. Jean Désy, loc. cit., p. 128.
- (36) Bertrand Gagnon, S.O.S., Le Carabin, 22 octobre 1953.
- (37) Il serait souhaitable que le mot "éducation" du projet de loi soit précisé dans le texte définitif de la loi, par mention de la part qui reviendrait à l'éducation secondaire et universitaire.
- (38) Me Paul Gérin-Lajoie, Les relations fédérales provinciales en matière d'impôts, La Chambre de Commerce de la Province de Québec, novembre 1952, p. 12.
- (39) M. Jean Désy, loc. cit., pp. 124-125.
- (40) M. Michel Brunet, L'aide fédérale aux universités: les deux points de vue, Conférence prononcée à l'U. de M., le 25 janvier 1953.

Épargnez en achetant
toujours au



D'2

Chemises
"POLO"

- manches longues
- collet roulé
- écusson U. de M. en fil de soie
- teinte bleu marine ou blanc
- tout désigné pour l'étudiant
- summum du pratique

Prix: \$2.75 et \$3.50



BONIFICATION SUR ACHATS



EXPORT

LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA



Pour couronner une partie de quilles, il n'y a rien comme une Dow "climatisée". Protégée contre tous les écarts de température pendant sa fabrication, elle retient ainsi tout le goût fin et toute la saveur des ingrédients de qualité supérieure qui la composent, pour vous donner le meilleur de la bière dans la meilleure des bières. Dow...

"CLIMATISÉE"

LES «POSTJUGÉS»

PRÉJUGÉ: Opinion préconçue adoptée sans examen.

POSTJUGÉ: Cf préjugé.

On connaît tellement bien les préjugés... il serait temps qu'on mette à jour les "postjugés" et qu'on en fasse le procès. Nés de ceux-là, ceux-ci ont, avec leur père une similitude de traits et de caractères qui les font inévitablement se confondre dans l'esprit du profane.

Pour distinguer le postjugé du préjugé il faut une longue fréquentation de la race dite intellectuelle. A ce compte l'université offre un champ d'études illimité au spéléologue de l'intelligence. Après un nombreux commerce avec les types d'esprit les plus variés, des crânes à géométrie aux têtes à finesse en passant par les poires bourgeoises on en arrive, comme Proust, à établir des rapports, à tirer des lois qui régissent des ensembles en apparence dissociés. Qu'on procède, à l'instar de l'auteur des *Jeunes filles en fleurs*, par le souvenir involontaire ou en faisant appel à la mémoire directe on peut faire la découverte renversante des esprits à postjugés. Ils sourdent... du rappel des conversations, des contacts humains, des lectures, des gestes posés et même des omissions. Autour de nous des gens cités en exemple de probité intellectuelle ne sont gouvernés que par leurs postjugés... et qui sait quels dangers nous courons peut-être nous-mêmes à nous interroger là-dessus?

Cette maladie de l'esprit présente deux sortes d'affection. On en reconnaît les symptômes à l'autopsie... c'est hélas souvent le seul moment où il nous est loisible de l'étudier. Le plus évident de ces maux s'appelle le postjugé direct. Il est si bête et si naïf que personne ne s'y laisse prendre.

Il consiste à donner son jugement sur quoi que ce soit, uniquement lorsque tout le monde a tout dit sur le sujet, que toutes les opinions ont été émises et que, vraiment il ne reste plus l'ombre du risque d'une compromission possible. Le postjugé direct ne mérite pas qu'on s'y arrête; il est trop flagrant. Mais il ne s'écarte pas de la définition... il ressemble étrangement au préjugé parce qu'il est construit sans examen et qu'il devient par la pratique une idée préconçue, qui en appellera d'autres, issues de la même stupide manière. Le deuxième parasite de l'intelligence, sous-produit du préjugé se nomme le postjugé indirect... l'insaisissable, l'énigmatique, le mystérieux,

l'hypocrite, le dissimulé, l'insidieux... postjugé indirect.

Excessivement difficile à déceler, il trompe le plus rigoureux observateur et il faut souvent des mois et des années de fréquentation avec celui qui le porte pour découvrir, ô stupeur, que ce microbe mental mange la matière grise de l'homme prétendu supérieur, ouvert, éclairé, dont la rigueur et la sûreté de jugement éblouit.

Mais qui pourrait se rendre compte? Le postjugé s'habille exactement comme le jugement personnel. Il présente tous les caractères extérieurs de l'opinion honnête et droite, extraite de la claire conscience. En réalité, c'est un préjugé de carnaval, un pré-

jugé de mardi-gras, un préjugé travesti en jugement impartial et réfléchi.

Le postjugé est une sorte de parvenu de l'intelligence. Il se glorifie en son néant d'un état de choses où il n'est pour rien. C'est un casse-pieds de l'esprit pour les cerveaux équilibrés qui ont l'horreur de faire face à cette engeance. Le postjugé, parce qu'il se donne toutes les allures de l'opinion personnelle et consciente, parce qu'il est d'une duplicité effrayante peut passer indéfiniment inaperçu. C'est le Tartuffe du monde de la pensée... et il trouve toujours des tas d'Orgon prêts à l'héberger et à le cultiver précieusement.

L'opinion personnelle s'élabore d'après les données de la conscience, l'apport du jugement appuyés au moins sur la sincérité et, idéalement sur la vérité. Le postjugé, simiesque, imite cette façon de se présenter. Et le corps obéissant à l'esprit, la voix, le geste prennent la forme de cette sûreté inébranlable, de cette confiance en soi que seule procure la conviction de la véracité de ce

qu'on avance. Mais naturellement au fond du fond le postjugé n'a absolument rien de cette authenticité, absolument rien sauf la défroque sous laquelle il nous apparaît. Il peut paraître sûr, admirable, imitable même. En fait il est méprisable et dégoûtant, non pas tant par ce qu'il est en soi mais par ce qu'il veut paraître. Il se prétend inspiré de la conscience, du jugement et d'une sincérité profonde. En fait il est bâti de toutes les opinions déjà préconçues, des refoulements peut-être et des conflits de l'inconscient. Il n'est qu'un ramassis d'emprunts et d'influences débouchant plus de la violence de l'instinct que du calme de l'intellect.

Il a beau s'agiter il ne sera toujours qu'une contrefaçon du jugement personnel... un vernis qui recouvre le mauvais bois. Mais justement parce que le vernis est bien appliqué le postjugé devient imperceptible et tellement subtil qu'on voit très rarement la différence entre le préjugé et le postjugé.

Fernand Côté

Allocution du président de la Banque d'Épargne

Me Guy Vanier, C.R.

LE MERVEILLEUX ESSOR DU CANADA

L'année 1953 aura été le point culminant d'une période de grande expansion économique pour le Canada. L'ensemble des produits et des services atteint pour l'année le chiffre sans précédent de \$24,200,000,000; dépassant la moyenne pourtant exceptionnelle des cinq dernières années, les investissements nouveaux s'élèvent à 23% de la production totale de la nation. La population ouvrière au travail a été d'environ 5,200,000 personnes, et sur l'ensemble du revenu national la main d'œuvre a touché \$12,000,000,000, soit plus de 63%. L'indice des prix à la consommation a maintenu son niveau, avec une tendance à la baisse dans les secteurs de l'alimentation et de l'habillement, tandis que les gains horaires moyens ont continué de se raffermir. Le standard de vie a fait de sensibles progrès au cours des huit dernières années; les gains horaires ont doublé pendant que le coût de la vie passait de 75 à 116.2 points, et que la moyenne des heures de travail dans l'industrie manufacturière diminuait de 44.3 à 41.1 par semaine.

Cette prodigieuse expansion économique et sociale s'est accompagnée d'une inévitable inflation monétaire, de sorte qu'il faut ramener les chiffres à leur valeur réelle si nous voulons prendre une exacte vue des événements. Il n'en reste pas moins vrai que tout compte fait la production nationale a augmenté, en dollars réels, de quatre pour cent par année depuis la fin de la dernière guerre mondiale; c'est un essor merveilleux pour une période de cette importance.

SIGNES DE FLÉCHISSEMENT

On a l'habitude de constater que le fléchissement des prix agricoles est le signe avant-coureur de temps plus difficiles. L'avertissement est venu, et les événements suivent la courbe que l'on pouvait prévoir, ainsi que le démontre l'augmentation des travailleurs inactifs dans un grand nombre de régions à travers le pays. Ce fléchissement des prix est dû pour une large part à une série d'années d'abondance; mais il ne faut pas oublier que les peuples éprouvés par la guerre ont fait des efforts sérieux pour remettre leur économie en marche et qu'avec l'aide américaine ils ont pu reconstituer l'outillage nécessaire à leur production alimentaire. La contraction des marchés extérieurs entraîne forcément l'accumulation de surplus et la réduction des prix; le consommateur bénéficie de conditions de vie moins coûteuses, mais la réduction du pouvoir d'achat des agriculteurs risque de transporter sur le plan industriel le mal dont ils ont à se plaindre dans leur propre secteur.

LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

Pour conjurer le danger les gouvernements entendent recourir à l'arsenal des moyens classiques, et infuser quelque vigueur nouvelle à l'organisme national en vue de tarir le chômage à sa source. La sécurité sociale stabilise déjà les conditions d'existence par le jeu des allocations familiales et des pensions aux vieilles gens et aux soldats, et plus directement encore par le mécanisme des allocations de chômage. L'État peut encore intervenir par une réduction des impôts, et susciter des emplois nouveaux par des travaux publics, par des facilités de crédit et par une réduction du loyer de l'argent. Le maniement de la dette publique est également un puissant instrument de contrôle sur l'économie; rien n'empêche l'État de retourner au besoin à une politique de finance déficitaire.

On nous annonce en particulier des facilités de crédit pour la construction des habitations. C'est une manœuvre à la fois opportune et fort utile. Il y a encore pénurie de logements; l'accroissement du nombre des propriétaires crée de la stabilité dans les idées et dans les mœurs; la construction intéresse d'ailleurs presque tous les métiers, et il n'y a pas de doute que toute initiative en ce sens maintiendra au travail un grand nombre de ceux que l'expansion industrielle avait absorbés jusqu'ici.

QUELQUES OBSTACLES SUR LA ROUTE

Il est indéniable que chacun de ces moyens d'action est de nature à retarder les situations fâcheuses et à réduire la violence des oscillations, mais je ne crois pas qu'il soit possible d'empêcher certains facteurs psychologiques de jouer en sens contraire. Le travail humain n'a pas la fluidité suffisante pour se déplacer avec aisance d'un emploi à un autre; il faut aussi compter avec les petites entreprises qui, ne trouvant pas les moyens de se constituer des réserves, viennent jeter le désarroi dans un grand nombre de foyers dès que la boursasque commence à souffler. Plusieurs de ceux qui ne s'aventurent dans l'entreprise immobilière qu'à la faveur d'un crédit trop séduisant, s'apparentent à ces petites entreprises vacillantes que submergent impitoyablement les premières vagues de l'adversité. L'équilibre une fois rompu entre les gains et les charges, le petit propriétaire est menacé de sacrifier son bien comme le petit commerçant ou le petit industriel, et l'avalissement des prix crée des embarras imprévus à d'autres citoyens jusque là retranchés dans de confortables positions.

LES LOISIRS ET LES AMUSEMENTS COÛTEUX

Il est tout de même malheureux qu'un si grand nombre de personnes

n'ait pas voulu profiter des conditions exceptionnelles de ces dernières années pour accumuler avec soin le petit capital nécessaire pour se mettre définitivement à l'abri. On a vu les plus sages prélever selon leur habitude quelques économies sur leurs gains, et gravir avec fierté la route qui conduit à la sécurité et à l'aisance. Beaucoup d'autres, surtout parmi les jeunes, se trouvent après l'expérience de la prospérité dans la même situation précaire où ils se trouvaient à leur entrée dans la vie personnelle, et l'on se demande comment ils pourront escompter du bonheur quand viendra le temps de contracter mariage et qu'ils devront faire face aux charges de la famille. Le gaspillage des loisirs, l'abus des boissons, la frénésie pour les plaisirs coûteux auront dissipé d'avance les ressources que requièrent l'organisation raisonnable d'une vie d'homme, la stabilité de la famille, le bon équilibre de la société toute entière. Le malheur de notre temps, c'est qu'à la faveur du progrès moderne la notion du travail consciencieux s'obscurcit et le sens de la responsabilité s'émousse; pour un trop grand nombre de personnes, de bonne ou de mauvaise foi, la contrariété et la gêne ne sont plus imputables à l'imprévoyance individuelle, c'est la faute de la structure sociale. Le philosophe belge avait écrit avec sagesse: "nulle aventure ne nous arrive qui ne soit de la même nature que nous-mêmes". Mais l'opinion moderne n'est plus de cet avis; les familles se déchargent de leurs responsabilités sur la société, et beaucoup trop d'individus vocifèrent leurs lamentations contre l'État au lieu de se reconnaître avec humilité les artisans de leurs propres malheurs.

LE CRÉDIT ET L'ESPRIT D'AVEVENTURE

Le crédit à la consommation — qui est l'envers de l'épargne — aura dans une large mesure favorisé l'étonnante popularité. Est-il raisonnable, à la fin d'une longue période d'embauchage intégral, que le volume des marchandises vendues à crédit atteigne des sommets sans précédent? Le crédit à la consommation a presque doublé en dix-huit mois; à elles seules les ventes à tempérament représentaient en fin d'année une dette actuelle de \$800,000,000. Si l'on n'a ni la prévoyance ni le courage de constituer son propre capital initial par un programme systématique d'épargne, on devrait au moins comprendre le péril que l'on court à se charger d'obligations, à prix élevés, quand les événements ne garantissent pour demain ni le salaire, ni même l'emploi. L'abus de la vente à tempérament ne se justifie pas davantage du point de vue de la communauté, car le gonflement momentané des achats

à crédit conduit fatalement à une sous-consommation fâcheuse pour le temps où un pouvoir d'achat normal s'avère nécessaire au soutien de la production et de l'emploi. Le bien commun réclame de l'opinion publique une meilleure coopération. Il existe présentement dans la société un si grand nombre d'aventuriers qu'on ne doit plus s'étonner de découvrir tant de foyers en ruines, ni d'entendre plus de récriminations aigries que de saluaires résolutions.

Heureusement la phalange des citoyens réfléchis continue de faire fond sur les ressources infaillibles du travail et de la tempérance. Ils misent sur l'effort personnel parce que le travail reste la vraie source de toute richesse; ils pratiquent l'épargne parce que la prévoyance est le fondement de l'aisance dans la famille, et de l'ordre dans la société toute entière.

LA LEÇON D'UN GRAND ESSOR NATIONAL

Le Canada a pris un essor merveilleux. Notre pays produit environ le double de ce qu'il produisait avant la guerre et un peu plus du double de sa production mémorable de 1929; par tête d'habitant il produit 60% de plus qu'en 1939, indice évident d'une grande amélioration dans le standard de vie. La valeur des biens et services a atteint un chiffre global de près de \$135,000,000,000 pour l'ensemble des huit dernières années. Mais ne l'oublions pas, jamais pareil élan n'aurait pu se soutenir si d'année en année l'industrie n'avait pas mobilisé les épargnes de millions de citoyens, et si elle n'avait pas jeté ses propres réserves dans la mêlée en utilisant ses dépréciations ainsi qu'une large part de ses profits. Pour assurer l'expansion de la production, source de travail, source de gains nouveaux, source de confort pour la population entière, il fallait du capital nouveau; et les investissements annuels ont de fait atteint 20% de la production nationale. L'accroissement de la production n'est donc pas le fait d'une génération spontanée. Il doit en être de même sur le plan individuel. Si chacun ne cherche pas à intensifier son travail et s'il ne prélève pas sur ses gains de quoi rendre demain son effort plus efficace, il piétinera sur place et par sa faute il se laissera dépasser par son voisin plus courageux que lui-même. Soyons de ceux qui ont la fierté de vouloir opérer leur propre salut; au regard des parasites et des malheureux qui constituent l'inévitable fardeau de la communauté nationale, il faut grossir chaque année le nombre de ceux qui se suffisent à eux-mêmes; c'est ainsi que nous bâtirons pour nos enfants un Canada heureux et puissant.

Lorsqu'il désire louer un
HABIT DE CÉRÉMONIE

à un prix économique

LE CARABIN,

soucieux d'être un homme

bien mis,

s'adresse à

9 ouest, rue Notre-Dame



M. A. BRODEUR
ENRG.

Bernard Brodeur
Paul Brodeur, Po. 24 } props.

LA. 2776

Qu'est-ce que le «Frontier College»?

Plusieurs étudiants ne sont pas étrangers au travail qui s'effectue dans les chantiers de construction éloignés des centres urbains et connaissent le désœuvrement qui rend longues les courtes heures de loisirs; ils savent aussi que lorsque les jeux de cartes et les blagues ne guérissent plus la nostalgie de la vie normale, les ouvriers descendent à l'hôtel du village ingurgiter un bon somnifère. C'est dans ces circonstances que les susceptibilités nationales commandent aux poings.

Faire comprendre à ces gens l'importance qu'il y a pour nous canadiens de nous aider les uns les autres, voilà le but du «Frontier College». Cette institution envoie chaque année durant les vacances d'été des étudiants universitaires faire le même travail que ces ouvriers et exercer leur influence sur eux.

Les étudiants vont dans les chantiers, travaillent comme simples ouvriers durant le jour et donnent durant les heures de loisirs des cours en des matières très élémentaires comme la géographie, la grammaire, l'arithmétique, pour «élever le niveau culturel de la nation».

En échange de ces services ils reçoivent le salaire régulier de tout ouvrier et une somme supplémentaire pour les cours du soir qu'ils donnent pendant les quinze semaines passées avec eux.

Pour donner un aperçu des conditions de vie d'un ouvrier-instituteur, je reproduis ici la lettre d'un ami qui a séjourné dans la région de Sept-Îles.

Mon vieux,

Si je ne t'écris pas plus souvent c'est le temps qui manque. Il faut même que j'écrive dans un style télégraphique. Ici dans cette société des nations on converse dans ce style. C'est plus commode dans un groupe aussi cosmopolite: des 300 hommes affectés à la construction du pont ferroviaire, 50% sont des immigrés récemment arrivés au pays. L'autre moitié se partage entre les canadiens d'expression française et anglaise. Deux ouvriers-instituteurs qui m'écrivaient récemment, l'un d'un camp de bûcherons, l'autre d'un camp de mineurs, ont été surpris eux aussi de rencontrer des groupes d'ouvriers aussi cosmopolites. Cela peut sembler intéressant pour un étudiant de travailler avec des gens qui ont vu du pays mais ce n'est parfois moins pour la majorité de mes compagnons de travail. Les préjugés empêchent souvent les contacts entre les néo-canadiens et les canadiens d'origine. Le mépris et l'incompréhension accompagnent souvent ces préjugés. C'est alors que l'ouvrier-instituteur doit agir avec diplomatie.

L'organisation des cours du soir exige beaucoup de tact et d'adaptation. Il faut tout d'abord s'entendre avec les autorités du camp et le «bull cook» pour disposer de la salle à manger en guise de salle de cours. De plus, il faut voir à satisfaire l'intérêt intellectuel des étudiants, qui se partagent entre l'anglais, l'arithmétique, la géographie du Canada et le français théorique et pratique, c'est-à-dire le français livresque et le «canayen». A raison de 4 à 5 soirs par semaine tu réussis à satisfaire l'intérêt d'une vingtaine d'élèves «sérieux». Le tout doit être adapté à la capacité d'assimilation de la majorité. Aussi faut-il savoir y joindre l'humour. Par exemple

cette distribution de prix au mérite: 3 bouteilles de bière et un marteau. Comme tu vois on est loin des annales qu'on donne dans les couvents. En parlant d'annales, je pense aux caisses de livres et de revues que la direction du Frontier College nous fait parvenir régulièrement pour distribution. Si on ne les lit pas, on les regarde. Sait-on jamais, on y trouvera peut-être des photos de «pin-up». Il y a aussi un cours d'hygiène élémentaire. Ici je n'expliciterais pas, car je sais que ta blonde lit les lettres que je t'envoie.

En tous les cas c'est dur par bout. Des écharde dans les mains, 10 heures de travail dans le corps et un cours à donner le soir. Je t'assure que tu apprécies ta paillasse après tout ça. Tu comprends que la prière se résume à cet oraison célèbre des bûcherons: «Seigneur, vot' beu s'couche». Le dimanche après-midi: lessive, cigares, correspondance et correction de «devoirs». Si l'ennui te prend, ceux qui travaillent sur le «shift» de nuit viennent t'en éloigner en te sollicitant un cours privé ou encore la direction du chœur de chant dont le vaste répertoire comprend des «œuvres» de Willie Lamothe, de la Bolduc aussi bien que ceux des recueils de la Bonne Chanson.

Je t'assure que l'envie te prend parfois de plier bagages. Le salaire intéressant ne te retient plus, l'engagement que tu as contracté sur ton honneur avec Frontier College, tu t'en fiches. Mais ces hommes venus de tous les coins du monde qui ont lié amitié avec toi à cause de la compréhension et des notions primaires des langues et des institutions de ton pays et des leurs que nous nous sommes montrés, ce sont eux qui te retiennent et t'invitent à passer l'année au camp. Quelques-uns acceptent, comme le directeur actuel du collège, le Dr Bradwin qui a passé une trentaine d'années avec eux. Aussi comprend-il le comportement de notre moral à certains moments de la saison. Ses lettres d'encouragement paternel arrivent toujours à point.

Je cogne des clous. Au plaisir de te revoir à l'Université.

Cliff, Badge 7632.

* * *

Des lettres de ce genre, il s'en écrit de tous les coins situés à la «frontière» de la civilisation. Une cinquantaine d'étudiants canadiens ainsi dispersés chaque été font connaître leur pays aux néo-canadiens. En échange, ils acquièrent une expérience humaine très rude et par surcroît reçoivent des revenus dont ils apprécient la valeur à leur retour à l'Université.

N.B. M. Cloutier du bureau de placement recevra au début de mars un représentant du «Frontier College», M. Robinson; les étudiants qui sont intéressés à devenir ouvrier-instituteur sont invités à entrer en communication avec M. Cloutier.

Jean-Paul St-Pierre

Le secrétaire,

Roger Bordeleau, O.D.

PRIX ARTHUR VALLÉE 1954

au finissant qui a fait preuve du meilleur esprit universitaire

Cette fondation au montant de \$100.00 est remise par les Diplômés de l'Université de Montréal à un étudiant finissant d'une faculté ou école de l'Université de Montréal qui souscrit aux conditions suivantes:

- succès dans les études, attesté par le secrétaire de la faculté ou école;
- relations cordiales avec les professeurs et ses confrères;
- initatives de caractère universitaire et participation active à leur réalisation.

Tout étudiant finissant d'une faculté ou école qui remplit les conditions sus-mentionnées est éligible. Il doit cependant soumettre lui-même son dossier en observant les directives suivantes:

Règlements du concours

1. Faire parvenir au secrétariat des Diplômés (ch. C'303) un dossier dactylographié portant les noms du candidat et la désignation de faculté et contenant:

- les résultats généraux et annuels des examens, attestés par le secrétaire de la faculté ou école;

b) l'énumération précise des initiatives universitaires auxquelles le candidat a pris part et le degré de participation à ces entreprises.

2. Ce dossier sera mis sous enveloppe cachetée et ainsi libellée: «Jury du Prix Arthur Vallée» Diplômés de l'U. de M.

3. Aucun dossier ne sera accepté après le 27 mars 1954, à minuit;

4. Le jury se composera de membres du Conseil des Diplômés et du président de l'A.G.E.U.M. qui agira à titre consultatif.

5. Le prix sera remis lors du banquet annuel offert par les Diplômés de l'U. de M. aux finissants des facultés et écoles, le 6 avril, à l'hôtel Mont-Royal.

6. Copie du présent avis sera envoyée au secrétaire de chaque faculté ou école pour affichage dans un endroit bien en vue de la dite faculté ou école et sera de plus publiée au moins trois fois dans le journal officiel de l'Association Générale des Étudiants de l'Université de Montréal, le Quartier Latin.

Le secrétaire,

Roger Bordeleau, O.D.

Depuis 1879 nos ateliers d'imprimerie commerciale ont grandi sans cesse. Nos ouvriers, d'une compétence reconnue, font de leur mieux pour vous aider et vous faciliter la tâche.

Sous le même toit: un service de photogravure et de stéréotypie, et une équipe d'artistes commerciaux.

La Patrie

130 est, rue Sainte-Catherine — L.A. 3121* — Montréal



TENUE DE GALA À LOUER

DERNIERS MODÈLES
DANS TOUTES GRANDEURS

TAUX SPÉCIAUX POUR ÉTUDIANTES

CLASSY
tenue de gala

TROIS MAGASINS MODERNES

1227 PHILLIPS SQ. MA. 6105

4806 PARK AVE. CA. 7017

6984 ST. HUBERT DO. 2804

QUI A DIT...?

«LES CANADIENNES SONT SI JOLIES QUE
ÇA REPOSE LES YEUX LORSQU'ON EN
RENCONTRE UNE QUI
L'EST MOINS»



Extrait d'un article écrit par le fameux humoriste MARK TWAIN, en novembre 1881, à la suite d'un voyage à Montréal.

CETTE RÉCLAME FAIT PARTIE D'UNE SÉRIE PUBLIÉE PAR

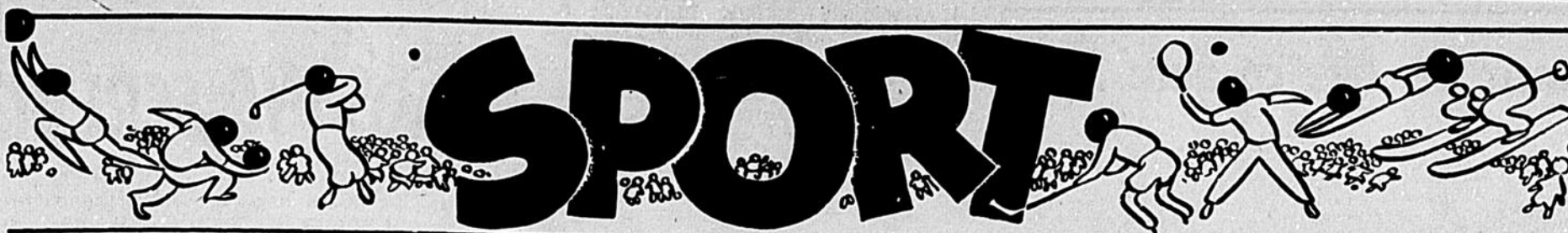
Molson's

LA BIÈRE QUE VOTRE
ARRIÈRE-GRAND-PÈRE BUVAIT

Croustillantes avelines... avec

NEILSON'S
JERSEY
NUT

le chocolat au lait Jersey



Bonsoir, McGill, bonsoir!

Dans un des derniers Quartier Latin, le chroniqueur sportif Jean-Guy Bergeron se plaisait à nous donner sa conception personnelle de la composition de l'équipe des Carabins, qui, disait-il, marchent vers un autre championnat. Il énumérait cinq éléments de cette formidable machine. A-t-il complètement raison? Peut-être!

Toutefois je me permets d'ajouter aujourd'hui un sixième élément, et qui n'est pas le moins responsable des succès de notre équipe: je veux parler de monsieur Arthur Therrien, sensationnel instructeur des Carabins.

On ne cesse de répéter les exploits de monsieur Therrien depuis son engagement comme pilote des Carabins. Avec lui, en effet, s'est amenée une série de championnats qui font l'envie de toutes les autres équipes du circuit interuniversitaire.

C'est ce même monsieur Therrien qui, après l'inoubliable victoire des Carabins sur les Redmen vendredi soir dernier, déclarait: "Les gars, je ne sais pas comment vous dire combien je suis content ce soir. Je voudrais vous... je vous remercie, les gars!"

Et quand je vis Arthur Therrien remercier ses Carabins de leur victoire, laquelle était décisive pour les deux équipes, je ne pus m'empêcher d'admirer chez lui ce grand amour qu'il porte au hockey et à notre équipe en particulier. Arthur, comme on se plaît à le nommer, n'est pas avant tout un stratège, il est d'abord, et tous les joueurs le reconnaissent, un bon "papa" compréhensif. Et je me demande si ce n'est pas à nous de lui dire merci!

La grande foule des "escholiers de la montagne" perchés, non pas sur la montagne, mais dans une section bien déterminée du Forum de Montréal, n'a certes pas été déçue de la magnifique performance de ses porte-couleurs contre les Redmen. Lancés à l'attaque dès le début des hostilités, nos joueurs n'ont pas tardé à reprendre leur bonne habitude de compter le premier point de la partie. Claude Hotte réussit l'exploit avec l'aide de Dagenais. Ces deux derniers formaient un nouveau trio avec Claude Dion, la sensationnelle recrue nous venant de Ste-Thérèse. A elle seule, cette ligne d'attaque a compté 5 buts dont 2 chacun par Dion et Dagenais. Bernard Quesnel avait pour la circonstance accepté de jouer à la défense qui a été affaiblie par la perte de Pierre Leblanc. Quesnel a joué une partie parfaite, bloquant mains élan des Redmen, et préparant des jeux formidables qui, pour bon nombre d'entre eux, ont été convertis en buts; en effet, Bernard a accumulé le nombre impressionnant de 6 assistances en plus de se mériter 1 but. Tout comme leur capitaine, Desrochers et Leduc ont affiché une tenue remarquable à la défense. Desrochers est toujours ce "mur" sur lequel se sont butés les Shaw, Schutz, Petty, etc. Et Leduc a déployé sa grande combativité à défaire les jeux des Redmen. Derrière eux, Sénéchal a été solide, bloquant quelque 23 lancers dont trois très dangereux de Baltzan, Schutz et Bourgois.

D'ailleurs, tous les Carabins ont bien joué; mais je m'en voudrais de ne pas souligner la grande agressivité de Gilles Daoust. On sait que Daoust est un patineur rapide, mais jamais on ne l'avait vu batailler si ferme, se jeter dans la mêlée comme il l'a fait contre McGill. Cette tactique l'a payé, puisque Daoust a compté un but.

Parmi les autres compteurs des Carabins, il y a Vic. Marchessault avec 2 buts; encore une fois Vic a joué solidement et s'il en est un qui y a toujours mis tout son cœur, c'est bien lui.

Tout compte fait, la victoire des Carabins en a été une de l'équipe. Deux autres joutes comme celle-là et le championnat est à nous.

Chez les Redmen, Robertson a été le plus brillant. Sa participation au pointage laisse voir sa valeur: deux buts et trois assistances. Un joueur de défense, Robertson a travaillé autant à la défensive. Et si j'avais des étoiles à décerner, je lui en donnerais une. Or, tandis que j'y suis, mon choix pour les deux premières étoiles va à Claude Dion et Bernard Quesnel.

Pour une fois, je tiens à féliciter les arbitres de leur bon travail. Snowdon et Haggerty nous ont fait oublier les Mullins et Sleeth de la partie précédente au Forum.

Par cette victoire sur les Redmen, les Carabins se sont mérité

le trophée Birks décerné au vainqueur de la joute de hockey du festival de McGill. Ce festival a été bien réussi; nous avons en effet assisté à un spectacle de premier choix mettant en vedette de jeunes patineurs et patineuses du McGill.

Mais le spectacle à voir, — dans un tout autre domaine — c'était l'exubérance des joueurs et des supporters des Carabins dans la chambre du club.

Me Bachand, directeur des relations extérieures de l'Université de Montréal, se fit un devoir de venir féliciter tous et chacun des joueurs. On y remarquait aussi, des anciens de l'équipe dont les docteurs Yvan Dion, Marcel Dufresne, Georges Emblem, maîtres Jean Bruneau et Jean Vernier.

Même si cette victoire nous a permis d'éliminer Toronto et McGill, il reste le Rouge et Or dans la course au championnat. La joute que les Carabins livreront au Laval le 6 mars prochain à Verdun, décidera du champion. Donc c'est une joute à ne pas manquer. Que tous les étudiants(es) de l'Université de Montréal se le disent.

A VERDUN LE 6 MARS POUR COURONNER LE CHAMPION!

Pierre Brassard

Compteurs:		P.J.	B	A	Tot	Pun
Quesnel	Montréal	10	13	24	37	6
Dagenais	Montréal	10	11	14	25	7
Hotte	Montréal	10	9	16	25	38
Marchessault	Montréal	10	9	5	14	2
Houle	Laval	9	5	8	13	22
Marceau	Laval	9	7	5	12	12
Lafrenière	Laval	9	3	9	12	9
Baltzan	McGill	9	7	4	11	13
Raymond	Laval	9	5	6	11	4
Lagacé	Laval	9	5	4	9	6
Cossar	Toronto	8	3	6	9	2
Landry	Montréal	8	1	7	8	31
Desrochers	Montréal	9	4	4	8	18
Lavigne	Laval	9	6	2	8	0
Jokkus	McGill	9	2	6	8	4
Robertson	McGill	8	3	5	8	10
Dion	Montréal	2	4	3	7	2
Lawson	Toronto	8	4	3	7	0
Boyd	Toronto	8	4	3	7	0

Lettre au directeur

Après avoir lu l'article de Pierre Brassard récemment publié au sujet du Ballon-Panier des Poutchinettes, il nous semble plus que juste de souligner le dévouement de Jean-Charles Simon, Méd. I, qui fut responsable de notre équipe de septembre à janvier.

Nous espérons que cette mise au point saura prouver à Jean-Charles notre reconnaissance et que Pierre acceptera sans rancune cette missive.

Merci. L'Equipe

Ballon-panier

Des étoiles... pâles!

Les étoiles de la Ligue interfacultés ont rencontré ces derniers jours l'équipe officielle de l'Université. La joute a été très serrée... au début. Les étoiles, qui dans les premières minutes de la joute, scintillaient d'un vif éclat, ont perdu peu à peu de leur pouvoir pour finalement complètement pâlir devant l'équipe-mère. L'U. de M. l'emportait finalement par le compte de 24 à 12.

Fyfe, Thériault et Renaud se sont particulièrement distingués pour l'U. de M. avec respectivement 13, 12 et 10 points. Pour les étoiles, Voren (Médecine) avec 9 points a été le meilleur.

Jacques Desjardins (Notariat), publiciste de l'équipe des Étoiles, a annoncé qu'il y aura joute-revanche bientôt. Les Étoiles se promettent cette fois d'être dignes de leur nom...

LES SPORTS EN MÉDECINE

Au Ballon-Panier

Malgré la fin officielle des activités de la ligue de ballon-panier interfacultés, annoncée dans un dernier Quartier-Latin, la plupart des joueurs ont décidé de continuer à pratiquer leur sport favori, mais sur une base non-officielle cette fois.

Il y a quelque temps, la Médecine relevait un défi lancé par le Faculté des Sciences et gagnait par 39 à 32. — Encore une fois les recrues ont joué un rôle important dans la victoire de la grande faculté: une ex-étoile du club de ballon-panier des Carabins, Jean Bessette, s'est distingué avec 15 points, tandis que Gilles Laurin enregistrait 7 points. Il ne faut pas non plus oublier nos vétérans, Albert Van Vooren et Normand Larocque, qui continuent à compter avec régularité.

Pour les Sciences, ce fut le duo Bilodeau-Cantin qui fut le plus efficace.

Lors de la fin des activités de la ligue, Médecine et Philo-Psycho détenaient la première place ex-aequo.

A la salle de jeux

Dernièrement, au Tennis sur table, Médecine acceptait de rencontrer les porte-couleurs de la faculté des Sciences, choisis lors d'un récent tournoi: les représentants de la grande faculté, Jean-Guy Bourgeois, Joseph Lemire

et André L'Archevêque gagnaient six matches sur neuf pour s'assurer la victoire. Bourgeois brillait tout spécialement à cette occasion en remportant ses trois rencontres avec une avance assez grande.

Le conseiller sportif de Médecine en profite pour lancer un défi à toutes les autres facultés pouvant aligner au moins trois joueurs; peut-être laisserons-nous une chance aux facultés adverses en obligeant Jean-Guy à jouer avec une planche à dessin...

Au pool, une cinquantaine d'adeptes assidus de ce "sport" participeront très bientôt à un tournoi intra-faculté pour le championnat de Médecine; les semi-finales et la finale seront des rencontres à voir...

Au Hockey

Dernièrement, une trentaine d'étudiants en première année évoluaient devant plusieurs confrères sur une patinoire de Notre Dame de Grâce: en deuxième et troisième année, une vingtaine d'adeptes attendent avec impatience le début des activités de la ligue interfacultés: il semble que si cette dernière ne commence pas bientôt, nous verrons peut-être apparaître une ligue interclasses en Médecine...

A. T.

EN OPTOMÉTRIE

Nos optométristes, quoique peu nombreux, ont toujours su se faire représenter dans les différentes sphères sportives. En septembre, après le tournoi de tennis qui a soulevé beaucoup d'intérêt, et où nos représentants ont dû baisser pavillon devant la Médecine, une équipe de bowling s'est formée pour défendre les couleurs de l'optométrie: évidemment aucun expert, mais tous pleins de bonne volonté, chacun trouvant par ce sport, du délasserment, un lieu de franche camaraderie.

Pour ce qui est du ping-pong, le tournoi bat actuellement son plein, puisqu'il ne reste qu'à jouer la finale, qui mettra aux prises Duchesne et Lafrenière; ce dernier jouant sur sa réputation, aura sans doute du fil à tordre devant le versatile et combatif Duchesne; en effet Gaston s'est mérité le droit de participer à cette finale, après des victoires bien méritées sur les Lalonde, Bélanger et Mandeville.

Eh oui, nous avons bien dit "Mandeville", c'est ça, le Président de la Société Artistique, évidemment Monsieur le Président a cherché quelque peu la salle de récréation, mais tout de même, il nous a démontré que le sport pouvait être son "Violon d'Ingres". Ceux qui connaissent Marcel admettront que le sport règne en Optométrie, pour avoir réussi ce tour de force avec l'âme du Chœur Bleu et Or.

Enfin, au hockey, du fait que des circonstances incontrôlables paralysent les activités entre les diverses facultés, les disciples d'Helmholtz seraient prêts à chausser les patins contre n'importe laquelle de ces équipes qui devaient batailler dans la classe B. Pour renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Denis Monette, récemment élu conseiller sportif et à qui nous souhaitons tout le succès désiré... (Tél. RE-8-0909).

Pour voyager en groupe de façon agréable...

LOUEZ UN AUTOBUS



RIEN DE PLUS FACILE!

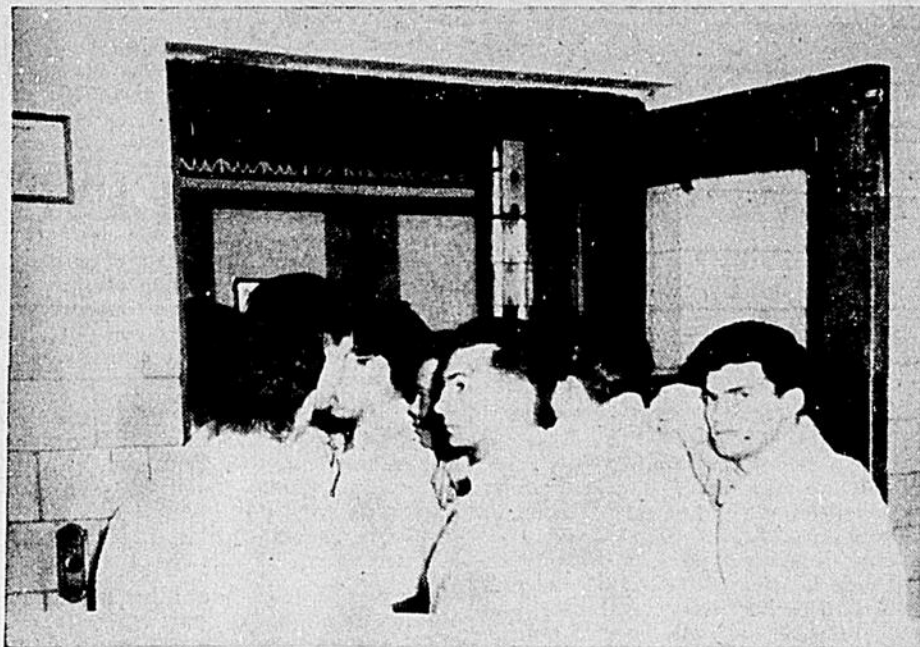
Adressez-vous à l'agent le plus proche ou écrivez-nous à Montréal.



Il est toujours plus intéressant de voyager en groupe, avec des amis, qu'il s'agisse d'assister à une grande partie sportive, d'un voyage d'études, ou d'une promenade d'excursion. Pour cela, louez un autobus de la Compagnie de Transport Provincial qui vous prend à votre porte et vous y ramène... Ainsi, vous demeurez entre amis: personne d'autre ne sera mêlé à votre groupe! Un autobus loué de la Compagnie de Transport Provincial vous apporte confort, intimité, économie.

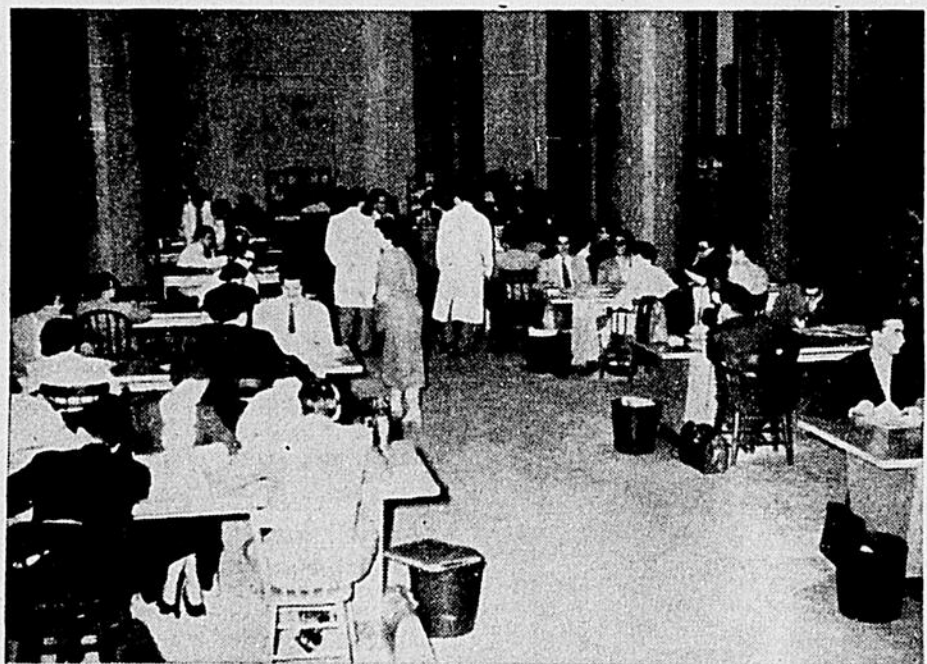


Ça fait onze ans que ça dure . . .



Qu'il faille monter dans un édifice de 9 étages
on n'avait pas prévu ça

... mais ça fait rien: puisqu'en haut
il n'y a plus de place!



"Oui, mais l'an prochain . . ."

L'ADMINISTRATION PERD 3 POUCE: nul n'ignore qu'un décret des contrôleurs des murs défend l'affichage de pancarte mesurant plus que 11 pouces par 17. L'organisateur d'une manifestation étudiante discute déjà avec le Salomon administrateur: "je sais bien que ma pancarte mesure 14 par 17, mais vous n'êtes pas pour enlever 3 pouces, voyons, ça briserait tout notre travail . . ." — "Oui, mais moi j'ai des ordres. 3 pouces de trop. Faut couper . . ."

L'engueulade continuerait encore si l'on ne s'était entendu, moyennant un savant compromis. (Et ce n'est pas l'administrateur qui l'a suggéré, croyez-moi!) Non, on ne coupera pas le carton litigieux et le décret sera respecté. On arrondira tout simplement la pancarte jusqu'à ce que sa surface d'adhérence soit comprise dans les frontières légales.

Ainsi naquit l'affiche en 3-D à l'Université de Montréal. La Guerre de Troie n'aura pas lieu. Non pas faute de cheval . . .

Quelqu'un peignait ainsi la situation des intellectuels qui ne trouvent pas d'emploi, d'une manière facile: "la distinction du matériel et du formel les a conduit à l'assurance-chômage . . ."

À ajouter au mémoire de l'Université à la Commission Tremblay !

DERNIERE HEURE: Le Salomon-administrateur est revenu sur sa décision — relativement aux affiches en 3-D. Après une session spéciale des contrôleurs des murs (sans doute), la pancarte jugée trop progressive se dégonfle! et retrouve sa dimension initiale qu'on jugeait illégale. L'art publicitaire est sauf! Le nombre d'or fait sa rentrée sur terre. L'administration perd 3 pouces . . .

Morale: "au Canada (aux horizons illimités!) mieux vaut perdre du terrain que d'avancer un peu . . ."

Scoop: la poétesse Claire de Luneville serait de passage à l'Université lundi prochain. Elle autographierait ses œuvres à l'occasion d'un coquetel. Que les intéressés soient en éveil!

En ce moment, il est très difficile pour un "stagiaire" de quatrième année de Droit d'exprimer son opinion. D'un côté, les étudiants majoritairement, avec l'honorable premier Ministre de la Province de Québec et, sans doute, son cabinet, favorisent l'abolition de cette année qu'ils jugent surnuméraire; de l'autre, le Barreau, auquel se destinent ces mêmes étudiants et duquel ils dépendent (pour leurs examens surtout), se prononce (unanimentement?) contre cette innovation . . . pas trop nouvelle. Puisque l'hésitation au sujet de l'année en controverse côtoie en permanence la vie du Barreau depuis déjà plusieurs années.

NOS INDISCRÉTIONS

On décidera de notre sort le 2 mars . . . Ce qui vaudra jusqu'à la prochaine session, du moins. En attendant, professeurs et stagiaires se tiennent face à face dès 8 heures le matin. Pour le cours. Imaginez-vous le spectacle! Comme condition de travail, comme atmosphère, c'est . . . presque un laboratoire sur la "Loi des Relations Ouvrières".

ALSACE-LORRAINE, comme on vous comprend maintenant !

Gratuité de l'enseignement !

On vient de mettre en vente un nouveau roman **LE GOUFFRE A TOUJOURS SOIF**, qui est destiné au Québec, province en train de battre le record d'alcoolisme au Canada.

Pendant ce temps, **LES VOIX DU SILENCE** remportent un éclatant succès de librairie.

Par contre, **DEMAIN IL SERA TROP TARD** et **L'ART DE VIVRE** mordent la poussière sur les rayons en retrait.

On prévoit pour **LA NÉVROSE** de Larivière un très fort tirage pour l'exportation. La valeur de

cet ouvrage viendrait de la richesse du lieu dont l'auteur s'est abondamment inspiré.

Le vainqueur du Mont Everest, Sir Edmund Hillary, nous visite aujourd'hui. Parions que le comité de réception n'a même pas songé à lui faire graver notre bel escalier, de la rue Louis Collin au rond-point. C'est que, paraît-il, un tel exploit n'arrive qu'une fois.

À Paris et à Rome, on a joué **O CANADA** en l'honneur du chef de notre pays. Puisque cet hymne n'est pas officiel, l'exécution en fut craintive. Mais lorsqu'arriva le moment de présenter notre drapeau, eh bien! là, quelqu'un sortit, tout ému . . . son mouchoir de poche.

Les indigènes du Pakistan, rapportent les journaux, présentèrent à M. Saint-Laurent qui les visitait un cadeau curieux: une chèvre et trois moutons. Sans doute la chèvre, celle de monsieur Séguin et les moutons . . . Non, mais ont-ils le goût du symbole ces gens-là? Monsieur notre premier ministre a dû se sentir cheu-nous en !!! Y.C.

ODE A ma chienne

Ma chienne, c'est ma passion, mon amour, ma folie.
Ma chienne, c'est tout pour moi, sans elle je ne vis plus.
On voudrait que je la troque
Contre une défroque;
Jamais . . .
Jamais je ne quitterai ma chienne,
Elle me fait vivre, elle me soutient,
Elle avive, elle entretient
La flamme qui me dévore.
Le feu sacré des examens.

Ma chienne c'est mon symbole de gloire
Je vis dans ma chienne
Je mange dans ma chienne

Je dors dans ma chienne
J'AI LA "CHIENNE"

J'ai une chienne blanche pour les grandes occasions,
Pour mes sorties et mon dîner.
J'en ai une autre, plus colorée, plus gaie,
Rougie de sang vermeil, arc-en-ciel pour mon travail.
Jamais . . .
Jamais je ne porterai cette jaquette noire,
Couleur de nuit,
Qui déguise l'ennui et la routine
En leur donnant un air digne
Le gilet, ou le veston
Sont peut-être dans le ton;
Mais ma chienne se foule,
Des "Qu'en dira-t-on"

En collaboration: Pierre Genest et Jacques-D. Bourgeau

N.D.L.D. Les intéressés se chargent maintenant d'entretenir eux-mêmes la chronique de la "chienne". Quand on devient inspiré, on se fait poète, n'est-ce pas . . .
Preuve qu'on peut tout avec la "collaboration"!

CALENDRIER

Jeudi, le 25 février:

à 12.30 p.m., en H'404: Cinéma de l'ACEMI.
à 4h. p.m., en B'409: Réunion de la Société de Philosophie.

Vendredi, le 26 février:

à 12.30 p.m., en H'404: Ciné-midi présente les films suivants: "Alpine Winter Sports", "YOHO, VALLÉE DES MERVEILLES", "NOS TAILLEURS D'IMAGES".

Samedi et dimanche
les 27 et 28 février:

de 8h. a.m. à 8 p.m., en D'414 et D'425: Congrès scientifique pour commémorer la mémoire d'un poète ukrainien, T. Szewcenko. Entrée par porte des Sciences.
de 9h. a.m. à 5h. p.m., en H'404: Session d'études du Congrès Canadien du Travail en collaboration avec l'extension de l'Enseignement et la Faculté des Sciences Sociales. Entrée par porte principale.

Samedi, le 27 février:

à 8h.30, en l'auditorium: Débat interuniversitaire pour le trophée Villeneuve.

Dimanche, le 28 février:

à 9h. a.m. — 10.30 et midi, à la chapelle: messes célébrées par les aumôniers des étudiants. Entrée par porte principale.

Lundi, le 1 mars:

à 7h.30 p.m., en H'404: Cours de Civilisation canadienne-française donné par M. Guy Frégault. Entrée par porte principale. Service d'autobus de 7h. à 7h.30.

Mardi, le 2 mars:

Au souper Laënnec, Médecine Psychosomatique avec Bernard Therrien, André Barbeau et Gilles Leboeuf.

Jeudi, le 4 mars:

à 8h.30, en l'Auditorium: Concert J.M.C. sous les auspices de l'A.G.E.U.M. Karl Engel, pianiste.

Tous les lundis et mercredis, de 12.30 à 2h. en D'225: Auditions de disques des J.M.C.

Danses:

26 février
27 février
6 mars

au Mont-Royal, bal de Thémis.
Bal Masqué Acadien, Salle Rialto.
au Manoir Mercier: Technologie Médicale.

La vie au Campus demande du Coke

Il joue un grand rôle dans
la pièce mais son temps
est limité. Les étudiants
affairés ont besoin d'un
rafraîchissement rapide. C'est
là que le Coca-Cola entre en jeu.



7¢

Comprend
Taxes Fédérales

COCA-COLA LTÉE